

SIC FR 2100262

Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°17
« PELOUSES DE LA BARBARIE
A SAVIGNY-SUR-ARDRES »
(Marne)



TOME II : ANNEXES

Juillet
2007

SIC FR 2100262

Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°17
« PELOUSES DE LA BARBARIE
A SAVIGNY-SUR-ARDRES »
(Marne)

TOME II : ANNEXES

Réalisation :

Nicolas GALAND, Chargé d'études Marne/Ardennes au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Pierre DETCHEVERRY, Chargé de missions Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction de :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

Juillet
2007

Liste des annexes

A – Informations générales

Annexe 1 : Carte de localisation

Annexe 2 : Fiche Natura 2000

Annexe 3 : Fiche ZNIEFF « Vallon du fond de la Gorge et plateau de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres »

Annexe 4 : Plan du parcellaire des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres

Annexe 5 : Liste des propriétaires privés

Annexe 6 : Carte géologique

Annexe 7 : Réseau hydrographique

B – Diagnostic écologique

Annexe 8 : Carte des unités écologiques

Annexe 9 : Liste des espèces végétales

Annexe 10 : Liste des espèces animales

Annexe 11 : Evolution des milieux naturels

Annexe 12 : Fiches habitats

C – Administratif

Annexe 13 : Carte des opérations de gestion

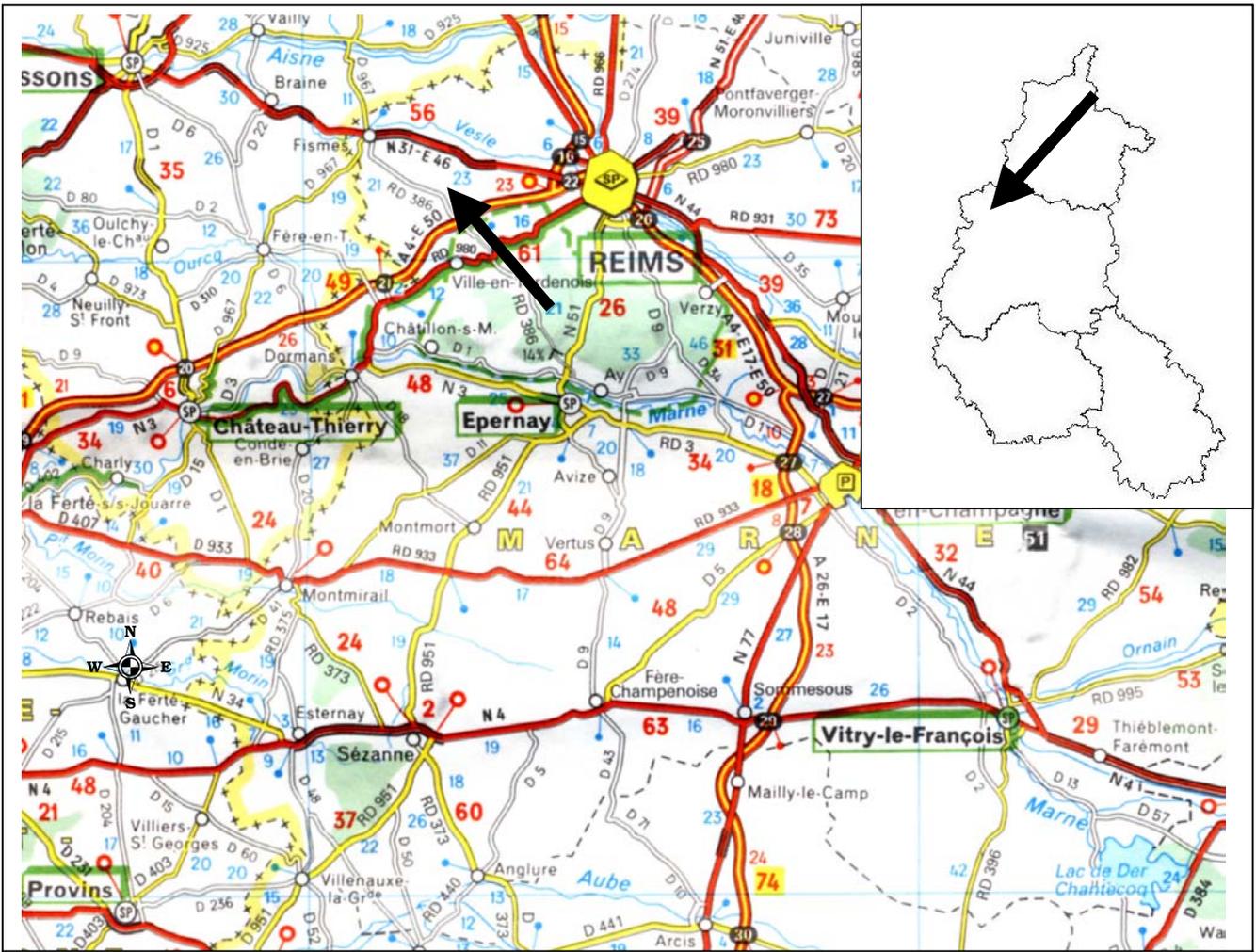
Annexe 14 : Cahier des charges des contrats Natura 2000

Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 16 : Compte rendu de la première réunion du Comité de Pilotage Local

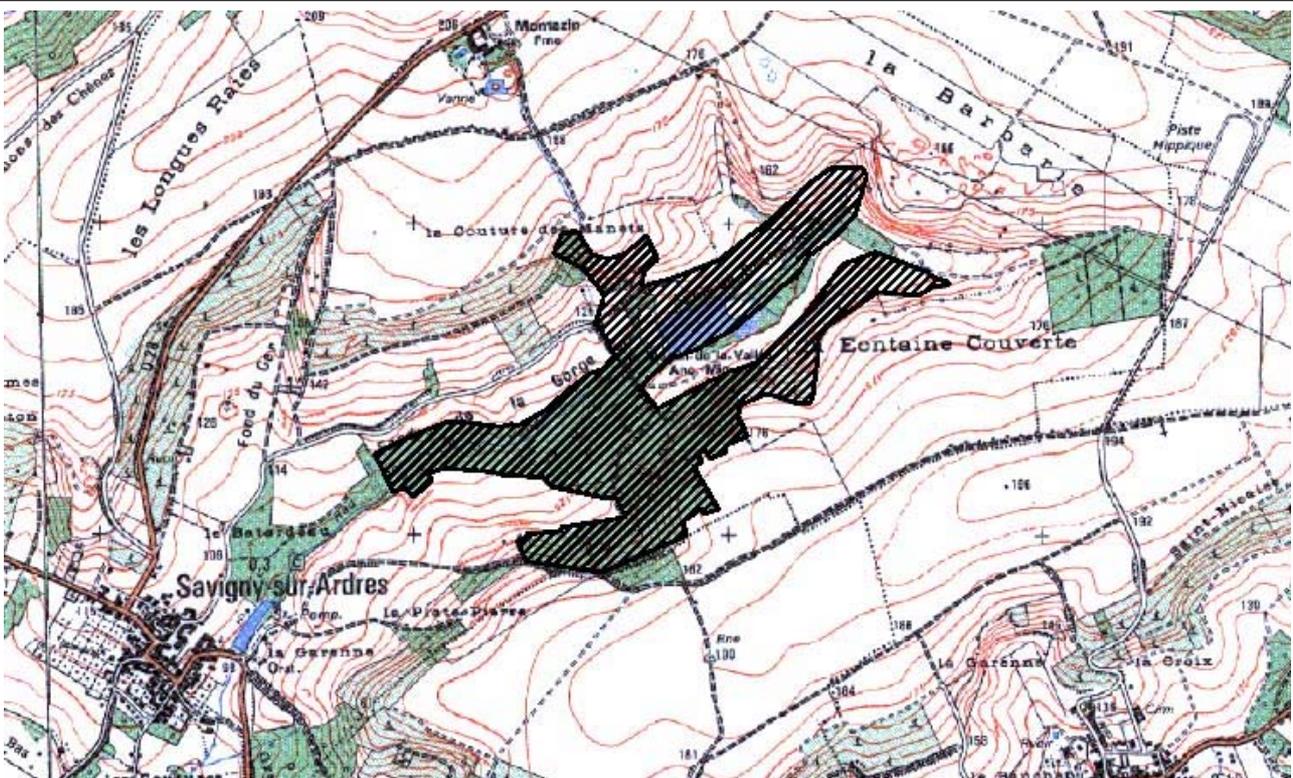
Annexe 1
Carte de localisation

ANNEXE 1 : CARTE DE LOCALISATION DU SITE



D'après la carte de France Michelin n°989 au 1/1000000

Echelle : 1/800000



D'après la carte IGN 2712 Est "Gueux" au 1/25000

Annexe 1 : Périmètre du site Natura 2000

 Périmètre du site Natura 2000



Echelle : 1/7000



Annexe 2
Fiche Natura 2000



Fiche du site FR2100262:
PELOUSES DE LA BARBARIE A SAVIGNY-SUR-ARDRES

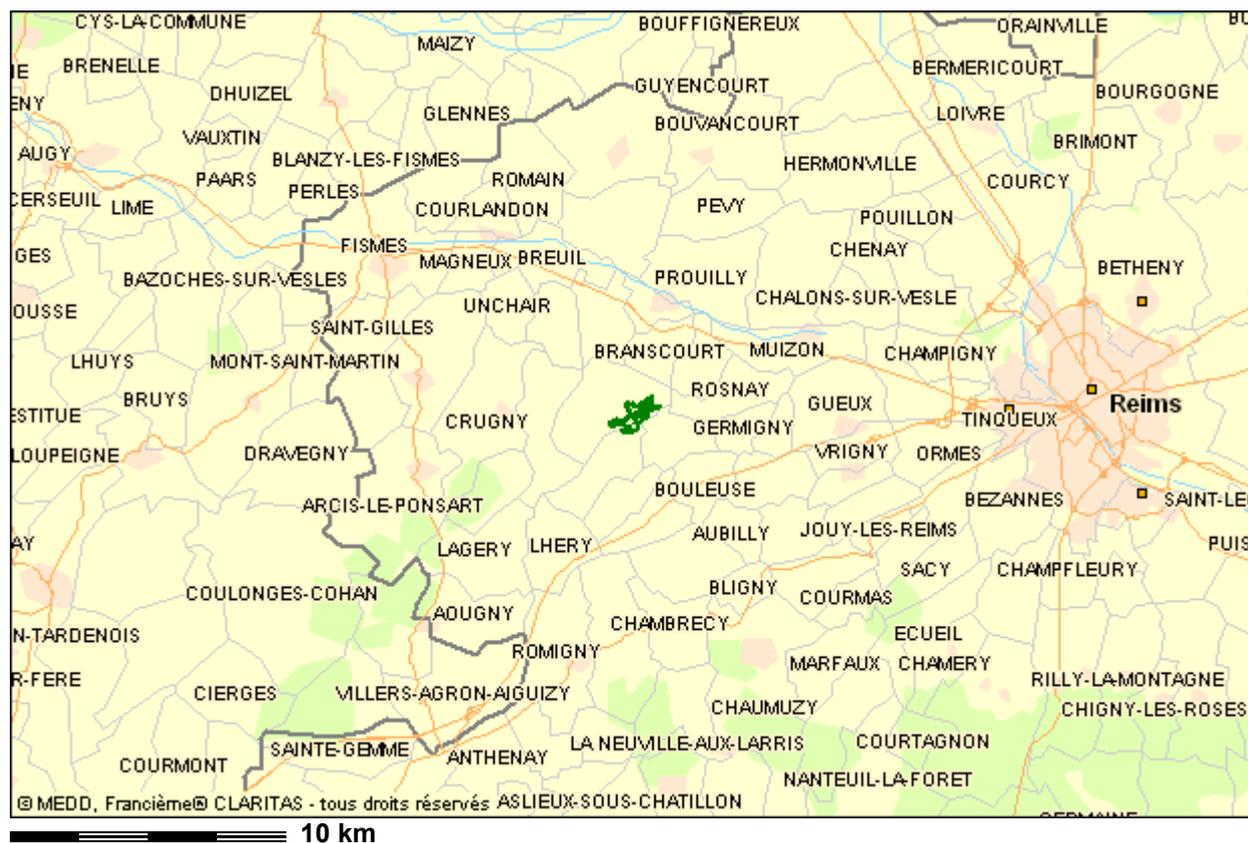


[accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [marne](#) > [site fr2100262](#)



Dimensions de la carte :

Largeur : **45 km**
Hauteur : **29 km**



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100262
Appellation : PELOUSES DE LA BARBARIE A SAVIGNY-SUR-ARDRES
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 09/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : Marne
Superficie : 69 ha
Altitude minimale : 125 m
Altitude maximale : 185 m
Région biogéographique : Atlantique

Description

Les pelouses de la Barbarie constituent un très bel ensemble de pelouses calcaires bien représentatives de la vallée de l'Ardre.

Elles sont encore pâturées, en partie, par des bovins.

On observe des pelouses mésophiles marnicoles, des pelouses sèches, des pelouses fragmentaires sur dalles, des formations à *Schoenus nigricans* installées sur des suintements de pente.

Ces éléments remarquables sont complétés par des pelouses calcaires plus mésophiles, des groupements végétaux des bas marais alcalins situés en fond de vallon et autour des étangs.

L'ensemble constitue un site d'un grand intérêt de par la diversité des milieux et des espèces.

Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	30 %
Pelouses sèches, Steppes	26 %
Forêts caducifoliées	24 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	20 %

Types d'habitats présents

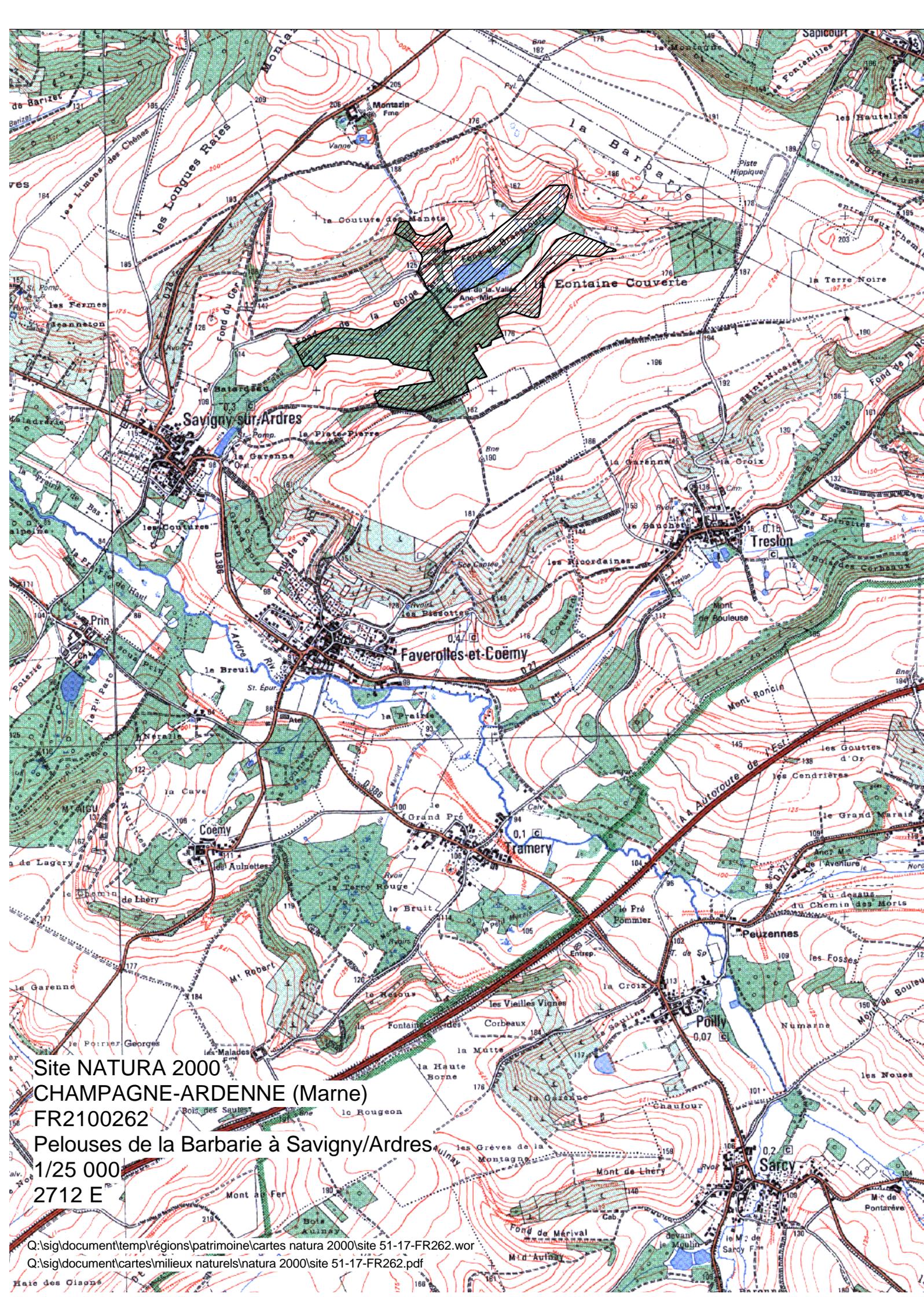
	% couv.	SR ⁽¹⁾
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)*	20 %	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	20 %	C
Tourbières basses alcalines	10 %	C

⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 15 juin 2004.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



Site NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Marne)
FR2100262
Pelouses de la Barbarie à Savigny/Ardres
1/25 000
2712 E

Annexe 3
Fiche ZNIEFF
**« Vallon du Fond de la Gorge
et plateau de la Barbarie
à Savigny-sur-Ardres »**

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

VALLON DU FOND DE LA GORGE ET PLATEAU DE LA BARBARIE A SAVIGNY-SUR-ARDRES

N° rég. : 00000378

N° SPN : 210009863

Type de zone : 1

Année de description : 1988

Superficie : 188,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 110 - 186 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E

Liste de communes :

51527 SAVIGNY-SUR-ARDRES

51245 FAVEROLLES-ET-COEMY

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432	20	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
341	2	Gazons pionniers medio-européens calcicoles
443	10	Aulnaies-frênaies médio-européennes
531	3	Roselières
542	2	Bas-marais alcalins

b) Autres milieux :

8641	5	Carrières, sablières
87	1	Friches et terrains rudéraux
38	16	Prairies mésophiles
4124	20	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
24	0	Eaux courantes
221	3	Eaux dormantes
425	10	Pinèdes de pins sylvestres
82	8	Cultures

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
4	Forêts
8321	Vignobles
862	Villages

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

61	Plateau
70	Escarpeement, versant pentu
57	Vallon
54	Vallée
21	Ruisseau, torrent

Commentaires : Présence d'un étang et d'une ligne de sources en têtes des vallons.

b) Activités humaines :

01	Agriculture
03	Elevage

N° rég. : 00000378 / N° SPN : 210009863

- 02 Sylviculture
- 05 Chasse
- 04 Pêche
- 07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 450 Pâturage
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 915 Fermeture du milieu
- 620 Chasse
- 630 Pêche

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 24 Amphibiens
- 25 Reptiles

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols
- 64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 82 Géomorphologique
- 83 Géologique
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	3	2	0	1	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	11	60	3	4	0	72	0	137	2	0	0	0	0

Nb. Espèces protégées	44	2	2			4				
Nb. sp. rares ou menacées	4				6	15				
Nb. Espèces endémiques										
Nb. sp. à aire disjointe						1				
Nb. sp. en limite d'aire										
Nb. sp. margin. écologique										

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation de la zNIEFF est fonction des limites naturelles d'un bel ensemble de milieux très variés, situés au niveau d'un vallon (parcouru par un ruisseau) et du rebord du plateau.

Commentaire général :

La ZNIEFF du vallon du fond de la Gorge et du plateau de la Barbarie est située à l'est du village de Savigny-sur-Ardres, dans le département de la Marne. D'une superficie de 188 hectares, elle comprend pour l'essentiel un grand vallon parcouru par un ruisseau, ses pentes et le rebord du plateau calcaire au lieu-dit la Barbarie. Les pentes les plus fortes, comme les anciennes carrières, sont le domaine des pelouses (lieu-dit "la Barbarie"), des prés-bois et des pinèdes. Plus bas, la pente s'adoucit et a permis l'installation de cultures de taille moyenne, de prairies mésophiles (de fauche et pâturées) et de boisements plus ou moins humides.

A la Barbarie, les savarts constituent un paysage d'une grande valeur patrimoniale. Les pelouses qui occupent la partie supérieure du versant se sont développées sur des calcaires marneux ; les graminées (brome dressé, fétuque de Léman, brachypode penné, brize intermédiaire, koelérie pyramidale) dominent le cortège floristique caractérisé par le cytise couché, la chlorette perfoliée, la molinie bleue (au niveau des suintements), le lotier à gousse carrée, la laïche printanière, l'anémone pulsatile, le séséli des montagnes, l'hippocrévide chevelu, le polygale calcaire et diverses orobanches (orobanche du thym, orobanche du picris et orobanche violette). Des orchidées variées s'y observent : gymnadénie odorante, orchis moucheron, orchis pourpre, orchis abeille, ophrys mouche, ophrys frelon, ophrys abeille, ophrys araignée, platanthère des montagnes. Elles ont tendance à s'embroussaillées par implantation du rosier rubiginoux, du prunellier épineux, du cornouiller sanguin, de l'aubépine monogyne, du tremble, avec dans la strate inférieure le dompte-venin officinal, le petit pigamon, le buplère en faux, la coronille bigarée. Dans la partie médiane des coteaux (là où affleurent les calcaires), se développe une pelouse plus xérophile avec la laïche humble, la coronille minime, le thésion couché, la globulaire, le lin à feuilles étroites, l'orpin âcre, la bugrane naine... Une petite jachère sur sol très caillouteux permet d'observer le lin français, l'ibéris amère, le grémil des champs, le passage champêtre, le coqueret. Certaines messicoles subsistent de façon très relictuelle en bordure des cultures ou des jachères, comme par exemple l'adonis d'automne, la guimauve hérissée, la valérianelle mâche et le peigne de Vénus. Dans les têtes marécageuses des vallons (au niveau des lignes de sources), le long du ruisseau et autour se l'étang (pêché régulièrement) se sont développés des groupements à hautes herbes (avec le phragmite, le typhé à larges feuilles, le laïteron des marais, l'eupatoire chanvrine, la grande prêle, la laïche paniculée, la laïche des marais, etc.) et marécageux dans lesquels se remarquent l'orchis négligé (Fond de Branscourt), le choïn noirâtre, le sélin à feuilles de carvi, la laïche écaillée et le jonc à tépales obtus. Les boisements riverains, bien développés, sont de type aulnaie-frênaie à orme lisse, groseillier rouge, viorne obier, laïche faux-panic, valériane officinale... Sur certaines pentes se rencontrent des chênaies-charmaies à stellaire et des pinèdes mélangées.

La flore comporte quatre espèces protégées au niveau régional : le lin français, le laïteron des marais, l'orchis négligé et la gymnadénie odorante. Mise à part cette dernière, ils sont inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que douze autres espèces présentes dans la ZNIEFF : la laïche humble, l'ophrys araignée, le cytise couché, la bugrane naine, l'orme lisse, l'adonis d'automne, la guimauve hérissée, le coqueret, l'orobanche du picris, l'orobanche violette, l'orobanche du thym et un petit jonc annuel, *Juncus sphaerocarpus*, découvert en 1989 dans un chemin rural creusé de profondes ornières au lieu-dit "la Fontaine Couverte".

On y remarque également des papillons peu courants comme par exemple le flambé, l'hespérie roussâtre, le thécla

du coudrier (inscrits sur la liste rouge régionale des Lépidoptères) ou très colorés comme le machaon, le citron, la petite tortue, le paon-du-jour, la carte géographique, le tabac d'Espagne ou encore l'argus bleu-nacré, l'argus frêle, l'argus bleu céleste, l'argus bleu commun... Les prairies et les pelouses accueillent aussi de nombreux Orthoptères, dont une sauterelle (le platycléris à taches blanches) et un criquet géophyte (*Tetrix nutans*) inscrits sur la liste rouge régionale. Ils sont accompagnés par des espèces plus communes, notamment le phanéroptère porte-queue, le concéphale bigarré, la sauterelle des chênes, la sauterelle ponctuée, la decticelle cendrée, la decticelle bicolore pour les sauterelles, le criquet des pâtures, le criquet des clairières, le criquet duettiste, le criquet mélodieux, le grillon d'Italie, le grillon champêtre, le grillon des bois, etc. Les zones humides sont fréquentées par des libellules (cordulégastre annelé, inscrit sur la liste rouge régionale des Odonates, gomphe joli, anax empereur, aeshne bleue, cordulie bronzée, libellule déprimée, libellule à quatre taches, etc.) et des demoiselles (leste verdoyant, petite nymphe au corps de feu, agrion à larges pattes, agrion élégant, agrion jouvencelle, agrion porte-coupe, naïade aux yeux rouges...).

Cette ZNIEFF accueille de nombreuses espèces aviennes intéressantes, avec une soixantaine d'espèces différentes, dont quatre font partie de la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne : l'hirondelle des rivages (qui possède ici une belle colonie), le pipit farlouse, le pigeon colombin et la pie-grièche écorcheur. La variété des milieux permet de rencontrer aussi bien des oiseaux d'eau ou des milieux marécageux (canard colvert, foulque macroule, poule d'eau, rousserole effarvate, locustelle tachetée), que des oiseaux des milieux ouverts ou broussailleux (alouette des champs, tarier pâtre, perdrix grise, bergeronnette printanière, bruant proyer...) ou encore des espèces plus forestières (pic vert, pic épeiche et pic épeichette, rougegorge, loriot d'Europe, sitelle torchepot, mésanges, fauvettes et pouillots divers).

Le site est régulièrement fréquenté par les grands mammifères (chevreuil, sanglier) ainsi que par le blaireau, le renard et le lapin de garenne.

La pelouse de la Barbarie est malheureusement dégradée par la pratique du moto-cross, le reste de la ZNIEFF est dans un état plus satisfaisant.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210009865 PELOUSE DE LA HUSSE A PROUILLY
- 210014782 LE BOIS DE LA FOSSE A SACY
- 210009861 PELOUSES DU FORT SAINT-THIERRY ET DE CHENAY
- 210009367 PELOUSE DU RELAIS PTT A VRIGNY
- 210009862 BOIS DES HAUTS-BALAIS ET MARAIS DU CLOS AU NORD DE COURCELLES-SAPICOURT

Sources / Informateurs

- BARRAULT Frantz - 1999
- COPPA Gennaro - 1999
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1988
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
- THEVENIN S. & LAURAIN M. - 1995
- THEVENIN S. & WORMS C. (1989 - 2000)
- WORMS Claude - 1989

Sources / Bibliographies

- LAURAIN M. & THEVENIN S. - "Géologie, géomorphologie et botanique de la vallée de l'Ardre. Sortie avec les Naturalistes Parisiens le 15/05/94". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, n° 9 : 24-28 (1995)
- WORMS C. & LAMBINON J. - "Un jonc annuel nouveau pour le territoire de la "Nouvelle Flore" : *Juncus sphaerocarpus* dans le département de la Marne". Bulletin du Jardin Botanique National de Belgique, Dumortiera 52, 1-3 (1992)

ESPECES DETERMINANTES ZN

210009863

VALLON DU FOND DE LA GORGE ET PLATEAU DE LA BARBARIE A SAVIGNY-SUR-ARDRES

57 : insectes

Cordulegaster boltoni
Iphiclides podalirius
Papilio machaon
Platycleis albopunctata
Pyrgus setorius
Strymonidia pruni
Tetrix nutans

74 : oiseaux

Anthus pratensis
Columba oenas
Lanius collurio
Riparia riparia

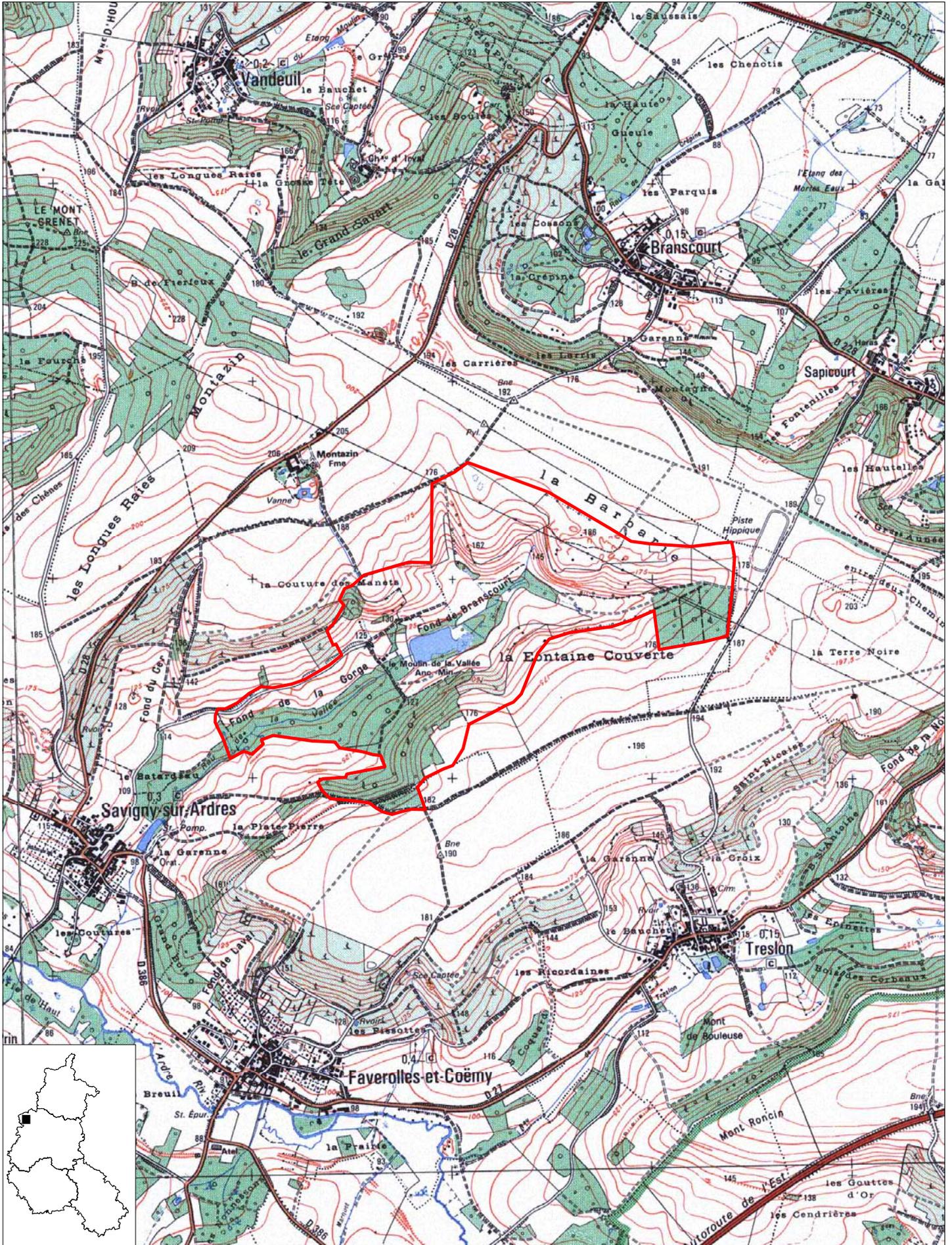
83 : angiospermes

Adonis annua
Althaea hirsuta
Carex humilis
Chamaecytisus supinus
Dactylorhiza praetermissa
Gymnadenia odoratissima
Juncus sphaerocarpus
Linum leonii
Ononis pusilla
Ophrys sphegodes
Orobanche alba
Orobanche amethystea
Orobanche picridis
Physalis alkekengi
Sonchus palustris

Ulmus laevis



VALLON DU FOND DE LA GORGE ET PLATEAU DE LA BARBARIE A SAVIGNY-SUR-ARDRES



Surface (ha) : 188
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km
N° de carte IGN : 2712 E

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

Annexe 4
Plan du parcellaire
des pelouses de la Barbarie
à Savigny-sur-Ardres



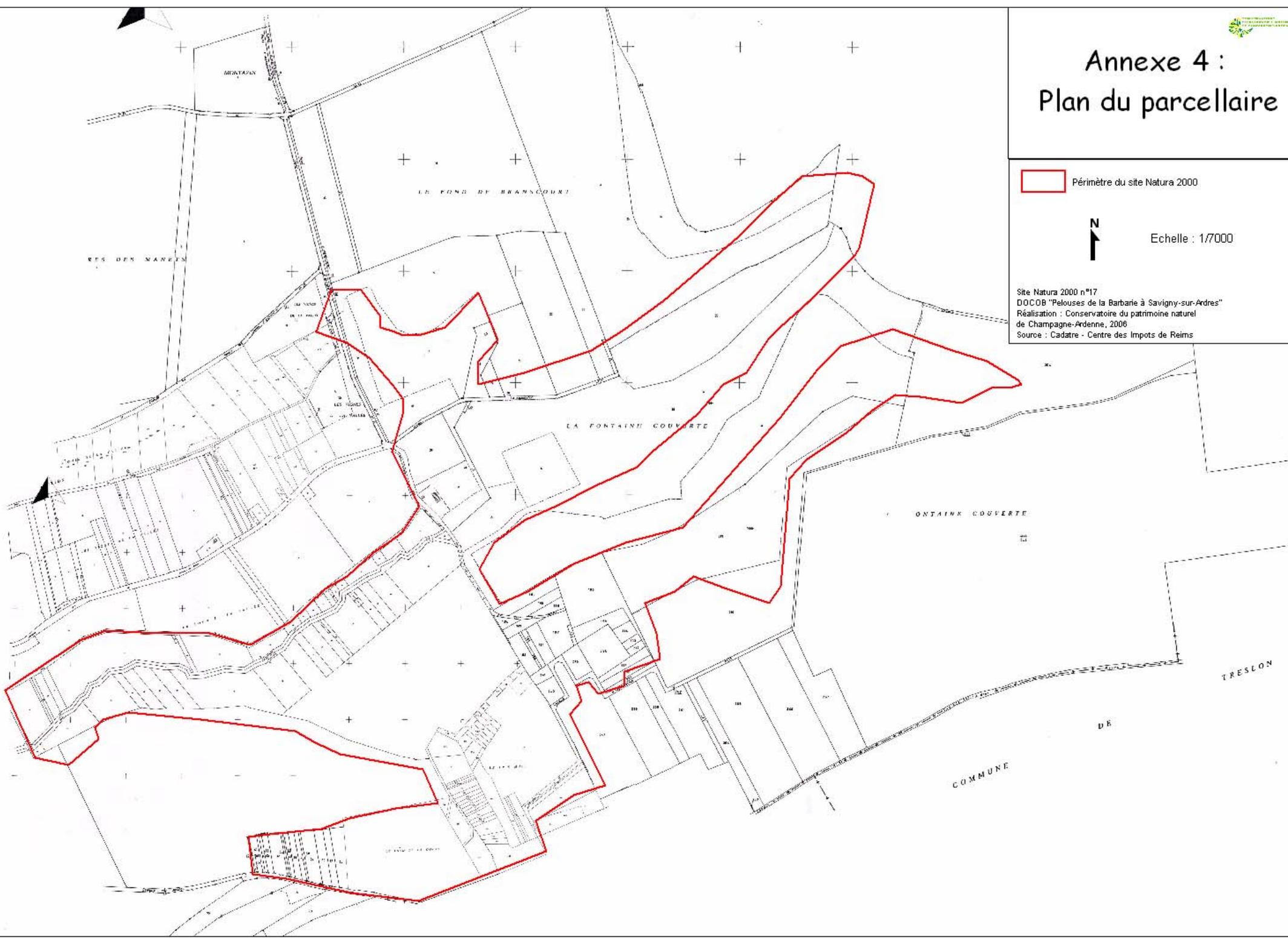
Annexe 4 : Plan du parcellaire

 Périmètre du site Natura 2000



Echelle : 1/7000

Site Natura 2000 n°17
DOCOB "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"
Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne, 2006
Source : Cadastre - Centre des Impôts de Reims



Annexe 5
Liste des propriétaires privés

Annexe 5 : liste des propriétaires

Section	Parcelle	Surface	Propriétaire	Adresse	Parcelle intégralement inclue dans le site N2000	Parcelle partiellement inclue dans le site N2000
A3	204	7,989	Nivelet Jacques ep Marie Louise Schoonbaert	1, rue Laurent Laine 51140 Courcelles-Sapicourt	x	
A3	290	5,5103	Nivelet Jacques ep Marie Louise Schoonbaert	1, rue Laurent Laine 51140 Courcelles-Sapicourt		x
A3	291	4,9075	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	183	0,2722	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	184	0,0581	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	185	0,155	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	186	0,0923	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	187	0,1051	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	188	0,1841	Ind Casteleyn Marie-Clémence ep Desire Claude Ind Casteleyn Adolphe Ind Casteleyn Emilie ep Mary andré Ind Casteleyn Julienne ep Romet Charles	Résidence Ile de France 1, rue de l'Eglise 95120 Ermont 11, rue de Laghouat 75018 Paris 611, avenue du Maréchal Juin 92100 Boulogne-Billancourt 17, rue Championnet 75018 Paris	x	
A3	189	0,033	Ind Loll Odette ep Montmayer Joseph Ind Montmayer Joseph ep Loll Odette	51170 Savigny-sur-Ardres 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
A3	190	0,0658	Ind Miquel Maurice ep Noaillon Thérèse Ind Noaillon Thérèse ep Miquel Maurice Ind Radin Bernadette	33880 Saint Caprais de Bordeaux 33880 Saint Caprais de Bordeaux 51100 Reims	x	
A3	191	0,1654	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	192	0,3334	Usu Degodet Jean-Pierre ep Chardonnet Thérèse Usu Chardonnet Thérèse ep Degodet Jean-Pierre Nu prop Degodet Laurent ep Mauprivez Claire	26, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres Ferme de Montazin 51170 Savigny-sur-Ardres 6, rue de la Tuilerie 51390 Gueux	x	
A3	193	0,0227	Ind Casteleyn Marie-Clémence ep Desire Claude Ind Casteleyn Adolphe Ind Casteleyn Emilie ep Mary andré Ind Casteleyn Julienne ep Romet Charles	Résidence Ile de France 1, rue de l'Eglise 95120 Ermont 11, rue de Laghouat 75018 Paris 611, avenue du Maréchal Juin 92100 Boulogne-Billancourt 17, rue Championnet 75018 Paris	x	
A3	194	0,2544	Usu Degodet Jean-Pierre ep Chardonnet Thérèse Usu Chardonnet Thérèse ep Degodet Jean-Pierre Nu prop Degodet Laurent ep Mauprivez Claire	26, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres Ferme de Montazin 51170 Savigny-sur-Ardres 6, rue de la Tuilerie 51390 Gueux	x	
A3	195	1,114	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	229	0,0724	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
A3	230	0,1448	Dubois regis	4 bis, rue de l'Abbaye 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
A3	231	0,132	Delozanne Colette ep Regnac Jean-Claude	4, rue Jean de la Fontaine 51000 Chalons-en-Champagne	x	
A3	232	0,0455	Humbert Anne-Marie	8, rue du Trate 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
A3	233	0,052	Ind Tirant de Bury Albert ep Morand de la Perrelle Madeleine Ind Tirant de Bury Agnès Ind Tirant de Bury Blandine ep Frappier Jacques Ind Tirant de Bury Hervé Ind Tirant de Bury Philippe Ind Tirant de Bury Elisabeth	16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue Bruyant 51100 Reims 43, rue du Moulin 51170 Serzy et Prin 7, rue du Parc 51170 Savigny-sur-Ardres 245, avenue de Laon 51100 Reims	x	
A3	234	0,098	Rolin Jean ep Flament Suzanne	6, rue du Trate 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
A3	235	0,4949	Ind Tirant de Bury Albert ep Morand de la Perrelle Madeleine Ind Morand de la Perrelle Madeleine ep Tirant de Bury Albert	16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue de Devant Luc 51390 Gueux	x	
A3	236	0,18	Hubert Rolande ep De Baets Roger	51170 Ville-en-Tardenois	x	
A3	240	0,1378	Delozanne Colette ep Regnac Jean-Claude	4, rue Jean de la Fontaine 51000 Chalons-en-Champagne	x	
A3	241	0,081	Ind Tirant de Bury Albert ep Morand de la Perrelle Madeleine Ind Morand de la Perrelle Madeleine ep Tirant de Bury Albert	16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue de Devant Luc 51390 Gueux	x	
ZK	36	22,9	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy		x
ZK	35	3,5983	Nivelet Jacques ep Marie Louise Schoonbaert	1, rue Laurent Laine 51140 Courcelles-Sapicourt		
ZK	25	15,703	Ind Nivelet Jacques ep Marie Louise Schoonbaert Ind Marie Louise Schoonbaert ep Nivelet Jacques	1, rue Laurent Laine 51140 Courcelles-Sapicourt 1, rue Laurent Laine 51140 Courcelles-Sapicourt		x
ZK	17	7,378	Degodet Gerard ep Vitet Elisabeth	Ferme de Montazin 51170 Savigny-sur-Ardres		x
ZK	18	0,435	Ind Chabaud Gerald Ind Hamonic Sandrine	Chemin du moulin de la Vallée 51170 Savigny-sur-Ardres Chemin du moulin de la Vallée 51170 Savigny-sur-Ardres		x
ZK	19	0,15	Snozzi Anne-Marie	Whimper Quito Equateur		x
ZK	20	0,263	Association foncière de la commune de Savigny-sur-Ardres	Mairie 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZK	21	1,286	Montmayer Monique ep Delorme René	49, avenue du président Roosevelt 94320 Thiais		x
ZK	22	2,385	Dubois Regis	4 bis, rue de l'Abbaye 51170 Savigny-sur-Ardres		x
ZK	23	0,951	Dubois Regis	4 bis, rue de l'Abbaye 51170 Savigny-sur-Ardres		x
ZK	27	0,011	Luling-Lemoine Maurice	9, quai Malaquais 75006 Paris	x	
ZK	28	1,124	Ind Chabaud Gerald Ind Hamonic Sandrine	Chemin du moulin de la Vallée 51170 Savigny-sur-Ardres Chemin du moulin de la Vallée 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZK	29	0,898	SCI Moulin de la Vallée	16, rue des Postes 51150 Bouzy	x	
D2	289	3,28	Ind Tirant de Bury Albert ep Morand de la Perrelle Madeleine Ind Morand de la Perrelle Madeleine ep Tirant de Bury Albert	16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue de Devant Luc 51390 Gueux	x	
D2	290	0,2662	Ind Marchal Maurice ep Labbe Marie-France Ind Labbe Marie-France ep Marchal Maurice	15, avenue roger Salengro 51430 Tinqueux 15, avenue roger Salengro 51430 Tinqueux	x	
D2	291	0,166	Ind Marchal Maurice ep Labbe Marie-France Ind Labbe Marie-France ep Marchal Maurice	15, avenue roger Salengro 51430 Tinqueux 15, avenue roger Salengro 51430 Tinqueux	x	
D2	292	0,0435	Ind Marchal Maurice ep Labbe Marie-France Ind Labbe Marie-France ep Marchal Maurice	15, avenue roger Salengro 51430 Tinqueux 15, avenue roger Salengro 51430 Tinqueux	x	
D2	293	0,0978	Ind Tirant de Bury Albert ep Morand de la Perrelle Madeleine Ind Morand de la Perrelle Madeleine ep Tirant de Bury Albert	16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue de Devant Luc 51390 Gueux	x	
D2	294	0,0285	Plateaux paulette ep Sauvage Maurice	8, rue de Fismes 51170 Faverolles et Coemy	x	
D2	295	0,1984	Usu Fournaise François ep Dubois Agnès Usu Dubois Agnès ep Fournaise François Nu prop Fournaise Annick ep Rezki Salah	2, rue du champ du Seigneur 51140 Jonchery-sur-Vesle 2, rue du champ du Seigneur 51140 Jonchery-sur-Vesle 29, rue Simon Dauphinot 51350 Cormontreuil	x	
D2	296	0,2504	Ind Dubois Jean-Louis ep Poret France Ind Poret France ep Dubois Jean-Louis	2, rue de Jouy 51390 Ville-Dommange 2, rue de Jouy 51390 Ville-Dommange	x	
D2	297	0,0194	Ind Lavaux Gilbert ep Gille Paulette Ind Gille Paulette ep Lavaux Gilbert	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres 1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	298	0,0264	Ind Doué Daniel ep Richard Colette Ind Richard Colette ep Doué Daniel	21, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres 21, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	299	0,0132	Ind Lavaux Gilbert ep Gille Paulette Ind Gille Paulette ep Lavaux Gilbert	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres 1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	300	0,0633	Ind Doué Daniel ep Richard Colette Ind Richard Colette ep Doué Daniel	21, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres 21, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	301	0,0389	Gobance Daniel ep Husson Gisele	7, allée Eugène Cotton 93100 Montreuil-sous-Bois	x	

D2	302	0,0389	Veckman Madeleine ep Gobance Xavier Succ Gobance Xavier ep Veckman Madeleine	16, rue Guillaume Apollinaire 51100 Reims 51170 Serzy-et-Prin	x	
D2	303	0,029	Gannet Gabrielle ep Frappart Pierre	54, avenue du maréchal Foch 51200 Epemay	x	
D2	304	0,0289	Veckman Madeleine ep Gobance Xavier Succ Gobance Xavier ep Veckman Madeleine	16, rue Guillaume Apollinaire 51100 Reims 51170 Serzy-et-Prin	x	
D2	305	0,0293	Faillet-Rabate Georges	60350 Pierrefonds	x	
D2	306	0,0275	Grumier Micheline ep Mezières Marcel	Bar l'Esplanade 36, boulevard Justin Grandthille 51000 Reims	x	
D2	307	0,0197	Lambrot Patrick ep Charneau Caroline	9, rue Saint Vincent 51390 Janvry	x	
D2	308	0,0495	Lavaux Gilbert ep Gille Paulette	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	309	0,0315	Lavaux Gilbert ep Gille Paulette	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	310	0,0314	Preumont Bernard	5, rue du Trot 51170 Polly	x	
D2	311	0,1021	Ind Loll Odette ep Montmayer Joseph Ind Montmayer Joseph ep Loll Odette	51170 Savigny-sur-Ardres 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	312	0,0441	Veckman Madeleine ep Gobance Xavier Succ Gobance Xavier ep Veckman Madeleine	16, rue Guillaume Apollinaire 51100 Reims 51170 Serzy-et-Prin	x	
D2	313	0,0417	Humbert Anne-Marie	8, rue du Trate 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	314	0,338	Lavaux Gilbert ep Gille Paulette	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	315	0,029	Lavaux Gilbert ep Gille Paulette	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	316	0,0777	Lavaux Gilbert ep Gille Paulette	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	317	0,0486	Usu Leclercq Raymonde ep Thirion Vital Nu prop Thirion Véronique ep Lequeux Gilles Nu prop Thirion Nadine ep Houzet Yann	2A Boulevard Henry Vasnier 51100 Reims 17, rue de la Moufle 51390 Gueux 9, rue Henri Dunant 10700 Arcis-sur-Aube	x	
D2	318	0,0554	Ind Loll Odette ep Montmayer Joseph Ind Montmayer Joseph ep Loll Odette	51170 Savigny-sur-Ardres 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	319	0,0302	Usu Fetrop Paulette ep Gobance René Nu prop Gobance Maryse ep Asselbourg Jean-Louis	51170 Savigny-sur-Ardres 28, rue de la Gare 51390 Saint Euphrase et Clairizet	x	
D2	320	0,0339	Ind Degodet Dominique ep Renard Andrée Ind Renard Andrée ep Degodet Dominique	178, rue de Dizi 51480 Cumières 178, rue de Dizi 51480 Cumières	x	
D2	321	0,0292	Usu Dufrene Germaine ep Delozanne Jean Nu prop Delozanne Annick	78, rue de Savigny 51170 Serzy et Prin 78, rue de Savigny 51170 Serzy et Prin	x	
D2	322	0,0407	Ind Degodet Dominique ep Renard Andrée Ind Renard Andrée ep Degodet Dominique	178, rue de Dizi 51480 Cumières 178, rue de Dizi 51480 Cumières	x	
D2	323	0,0408	Ind Loll Odette ep Montmayer Joseph Ind Montmayer Joseph ep Loll Odette	51170 Savigny-sur-Ardres 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	324	0,039	Humbert Anne-Marie	8, rue du Trate 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	325	0,011	Duval-Moigneaux	51170 Faverolles et Coemy	x	
D2	326	0,021	Juvin Florence ep Vanosthreyse René	5, avenue Florimond 50350 Mers-les-Bains	x	
D2	327	0,0154	Fauvet Georges	51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	328	0,0281	Ind Tirant de Bury Albert ep Morand de la Perrelle Madeleine Ind Tirant de Bury Agnès Ind Tirant de Bury Blainville ep Frappier Jacques Ind Tirant de Bury Hervé Ind Tirant de Bury Philippe Ind Tirant de Bury Elisabeth	16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue de Devant Luc 51390 Gueux 16, rue Bruyant 51100 Reims 43, rue du Moulin 51170 Serzy et Prin 7, rue du Parc 51170 Savigny-sur-Ardres 245, avenue de Laon 51100 Reims	x	
D2	329	0,0326	Usu Dufrene Germaine ep Delozanne Jean Nu prop Delozanne Annick	78, rue de Savigny 51170 Serzy et Prin 78, rue de Savigny 51170 Serzy et Prin	x	
D2	330	0,1029	Ind Degodet Dominique ep Renard Andrée Ind Renard Andrée ep Degodet Dominique	178, rue de Dizi 51480 Cumières 178, rue de Dizi 51480 Cumières	x	
D2	331	2,377	Ind Degodet Dominique ep Renard Andrée Ind Renard Andrée ep Degodet Dominique	178, rue de Dizi 51480 Cumières 178, rue de Dizi 51480 Cumières	x	
D2	338	0,1232	Gannet Gabrielle ep Frappart Pierre	54, avenue du maréchal Foch 51200 Epemay	x	
D2	339	0,034	Usu Fetrop Paulette ep Gobance René Nu prop Gobance Maryse ep Asselbourg Jean-Louis	51170 Savigny-sur-Ardres 28, rue de la Gare 51390 Saint Euphrase et Clairizet	x	
D2	340	0,034	Ind Meunier Emile Ind Meunier Georges	51170 Arcis-le-Ponsart 51170 Arcis-le-Ponsart	x	
D2	341	0,0677	Ind Ariston Remi ep Michelet Marie-France Ind Ariston Jean ep Lelarge Claudine	4, grande rue 51170 Brouillet 51170 Ville-en-Tardenois	x	
D2	342	0,3724	Ind Lavaux Gilbert ep Gille Paulette Ind Gille Paulette ep Lavaux Gilbert	1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres 1, rue de l'Ardre 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
D2	593	0,117	Association foncière de Faverolles et Coemy	Mairie 51170 Faverolles et Coemy	x	
D2	594	0,037	Pothier Claude	18, rue de la Fosse aux Bergers 93250 Villemomble	x	
D2	595	0,076	SA GH Mumm et Cie	Société vinicole 29, rue du Champ de Mars 51100 Reims	x	
D2	596	0,416	Ind Degodet Dominique ep Renard Andrée Ind Renard Andrée ep Degodet Dominique	178, rue de Dizi 51480 Cumières 178, rue de Dizi 51480 Cumières	x	
C2	873	0,3388	GFAV Vignes de Champagne	91, boulevard Pasteur 75015 Paris	x	
ZM	53	14,063	Usu Gandon Marie Nu prop Caurier Christine ep Gérard Hubert Nu prop Caurier Vincent ep Leculer Brigitte	1, rue du relais 51170 Savigny-sur-Ardres 51140 Vandeuil 5, rue Cendras 51170 Saint-Gilles		x
ZM	54	0,219	Ind Degodet Dominique ep Renard Andrée Ind Renard Andrée ep Degodet Dominique	178, rue de Dizi 51480 Cumières 178, rue de Dizi 51480 Cumières	x	
ZM	55	0,124	Plateaux paulette ep Sauvage Maurice	8, rue de Fismes 51170 Faverolles et Coemy	x	
ZM	56	0,162	Ind Mousse Claude ep Saget Michelle Ind Saget Michelle ep Mousse Claude Ind Pierre Alain ep Fransoret Denise Ind Fransoret Denise ep Pierre Alain	1, rue des Chapelles 51530 Monthelon 1, rue des Chapelles 51530 Monthelon 45, rue Gaston Poitevin 51530 Monthelon 45, rue Gaston Poitevin 51530 Monthelon	x	
ZM	57	0,223	Ind Velard Henriette ep Fridli robert Ind Fridli Robert ep Lefevre Colette Ind Fridli fredy ep Leplomb Odile	40, rue Boudet 51100 Reims 16, rue de l'Eglise 51170 Marfaux 28, rue du Bastion 51100 Reims	x	
ZM	58	0,026	Meze Gustave	51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZM	59	0,072	Ind Mahut Guy ep Carbonneaux Julia Ind Carbonneaux Julia ep Mahut Guy	51170 Sarcy 51170 Sarcy	x	
ZM	60	0,09	Hubert Raymond ep Lalance Chantal	4, ruelle l'Homme 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZM	61	0,057	Ind Ariston Remi ep Michelet Marie-France Ind Ariston Jean ep Lelarge Claudine	4, grande rue 51170 Brouillet 51170 Ville-en-Tardenois	x	
ZM	62	0,02	Pageot Jean-Luc	19, rue des Tilleuls 51390 Saint-Euphrase et Clairizet	x	
ZM	63	0,027	Aubrey Regis ep Prunet Catherine	19, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZM	64	0,171	Hubert Raymonde ep De Baets Jean-Marcel	51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZM	65	0,073	Gaspard Maurice ep Bechart Marie-Thérèse	138, avenue d'Epemay 51100 Reims	x	
ZM	66	0,035	Usu Coutart Alain Usu Radin Jean Nu prop Romand Marc	9, rue de Pouillon 51220 Merfy 52, place Drouet d'Erlon 51100 Reims 9, rue de la Procession 51370 Champigny	x	
ZM	67	0,026	Nu prop Radin Remi ep Pintat Nicole Usu Radin Jean	52, place Drouet d'Erlon 51100 Reims 52, place Drouet d'Erlon 51100 Reims	x	
ZM	68	0,073	Marchand Eric	4, rue de l'Abbaye d'Igny 51170 Faverolles et Coemy	x	
ZM	69	0,0155	Parmentier Henri	9, rue Pluche 51100 Reims	x	
ZM	70	0,019	Parmentier Alexandre ep Ancien	82, rue de Cernay 51100 Reims	x	
ZL	33	0,54	Association foncière de la commune de Savigny-sur-Ardres	Mairie 51170 Savigny-sur-Ardres	x	

ZL	37	0,474	Usu Fetrop Paulette ep Gobance René Nu prop Gobance Maryse ep Asselbourg Jean-Louis	51170 Savigny-sur-Ardres 28, rue de la Gare 51390 Saint Euphraise et Clairizet	x	
ZL	38	0,035	Usu Fetrop Paulette ep Gobance René Nu prop Gobance Maryse ep Asselbourg Jean-Louis	51171 Savigny-sur-Ardres 28, rue de la Gare 51390 Saint Euphraise et Clairizet	x	
ZL	39	0,044	Ind Veckman Madeleine ep Gobance Xavier Ind Gobance Daniel ep Husson Gisèle Ind Gobance Denise ep Villain Christian Ind Gobance Micheline ep Davanne Guy Ind Gobance Michel ep Schmitt Françoise	16, rue Guillaume Apollinaire 51100 Reims 7, allée Eugène Cotton 93100 Montreuil-sous-Bois Rue de la Gare 51500 Trois Puits 3, rue de la Gare 51500 Trois Puits 57620 Saint-Louis les Bitche	x	
ZL	40	0,127	Ind Getten Jean Ind Getten Bernard ep Bougie Anne-Marie	52, rue Maurice Ravel 40990 Saint-Paul les Dax 52, rue Maurice Ravel 40990 Saint-Paul les Dax	x	
ZL	41	0,108	Gobance Marie-Louise ep Gillery Roger	58, rue Lecointre 51100 Reims	x	
ZL	42	1,509	Ind Dubois Jean ep Fauvet Claudine Ind Fauvet Claudine ep Dubois Jean	14, rue du relais 51170 Savigny-sur-Ardres 14, rue du relais 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	43	0,0075	Brunie Pierre ep Herecq Adrienne	3, place des Fêtes 51700 Chatillon-sur-Marne	x	
ZL	44	0,058	Ind Dubois Jean ep Leleu Annie Ind Dubois Marie ep Fournaise Patrick	12, rue de Venicourt 51170 Arcis-le-Ponsart 16, rue Haute 51170 Crugny	x	
ZL	45	0,576	Rolin Jean ep Flament Suzanne	6, rue du Trate 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	46	0,181	Richard Denise ep Barras André	32, faubourg d'Epemay 51170 Fismes	x	
ZL	47	0,042	Ind Cousin Jean ep Petitfils Lucienne Ind Petitfils Lucienne ep Cousin Jean	38, cour du Chapitre 51140 Treslon 38, cour du Chapitre 51140 Treslon	x	
ZL	48	0,03	Ind Casteleyn Marie-Clémence ep Desire Claude Ind Casteleyn Adolphe Ind Casteleyn Emilie ep Mary andré Ind Casteleyn Julienne ep Romet Charles	Résidence Ile de France 1, rue de l'Eglise 95120 Ermont 11, rue de Laghouat 75018 Paris 611, avenue du Maréchal Juin 92100 Boulogne-Billancourt 17, rue Championnet 75018 Paris	x	
ZL	49	0,048	Ind Casteleyn Marie-Clémence ep Desire Claude Ind Casteleyn Adolphe Ind Casteleyn Emilie ep Mary andré Ind Casteleyn Julienne ep Romet Charles	Résidence Ile de France 1, rue de l'Eglise 95120 Ermont 11, rue de Laghouat 75018 Paris 611, avenue du Maréchal Juin 92100 Boulogne-Billancourt 17, rue Championnet 75018 Paris	x	
ZL	50	0,0565	Berger Alexandre	3, rue de Magellan 51100 Reims	x	
ZL	51	0,027	Gamet Anne-Marie	Ferme de Montorgueil 51480 Fleury-la-Rivière	x	
ZL	52	0,0102	Ind Devilliers Marc ep Vieira Maria Ind Vieira Maria ep Devilliers Marc	24, rue du Moulin 51170 Serzy et Prin 24, rue du Moulin 51170 Serzy et Prin	x	
ZL	53	0,026	Ind Ravier Jean-Claude ep Thibault Nicole Ind Thibault Nicole ep Ravier Jean-Claude	14, rue de l'Eglise 51500 Chamery 14, rue de l'Eglise 51500 Chamery	x	
ZL	54	0,0275	Mauclair-Guichon Fernand	51170 Unchair	x	
ZL	55	0,123	Ind Grandpierre Jean ep Lecanu Maryvonne Ind Lecanu Maryvonne ep Grandpierre Jean	6, rue Jean Urbain 51100 Reims 6, rue Jean Urbain 51100 Reims	x	
ZL	56	0,04	Montmayer Monique ep Delorme René	49, avenue du président Roosevelt 94320 Thiais	x	
ZL	57	0,085	Preumont Bernard	5, rue du Trot 51170 Poilly	x	
ZL	58	0,286	SA GH Mumm et Cie	Société vinicole 29, rue du Champ de Mars 51100 Reims	x	
ZL	59	0,021	Association foncière de la commune de Savigny-sur-Ardres	Mairie 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	60	0,464	Association foncière de la commune de Savigny-sur-Ardres	Mairie 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	61	0,023	SA GH Mumm et Cie	Société vinicole 29, rue du Champ de Mars 51100 Reims	x	
ZL	62	0,568	Association foncière de la commune de Savigny-sur-Ardres	Mairie 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	63	0,831	SA GH Mumm et Cie	Société vinicole 29, rue du Champ de Mars 51100 Reims	x	
ZL	64	0,291	Ind Rolin Denise ep Aubin Ind Aubin Claude ep Neyrinck Emmanuelle Ind Aubin Michelle ep Jardin Jacques Ind Aubin Claudine ep Van Waesberge Marc Ind Aubin Eric Ind Aubin Josiane ep Ronseaux Thierry	14, rue d'Ormicelle 51170 Lagery 14, rue de la Tannerie 51170 Lagery 14, rue de la Truie qui file 51170 Lagery Ferme Evry 02130 Dravegny 10, rue Saint Antoine 55800 Mogneville 71, rue Paul Douce 51480 Damery	x	
ZL	65	0,161	Tomczyk Wladislas	20, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	66	0,132	Richard Colette ep Doue Daniel	21, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	67	0,016	Ind Richard Colette ep Doue Daniel Ind Doue Daniel ep Richard Colette	21, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres 21, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	68	0,015	Ind Miquel Maurice ep Noaillon Thérèse Ind Miquel Anne Ind Miquel Luc Ind Miquel Véronique	33880 Saint Caprais de Bordeaux 69, avenue de Limoges 87170 Isle 33880 Saint Caprais de Bordeaux 71, rue des Capucins 51100 Reims	x	
ZL	69	0,542	Radin Jacques ep Ravary Jacqueline	7, rue Perrier de Savigny 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	70	0,0505	Ind Tirant de Bury Blandine ep Frappier Jacques Ind Radin Julien Ind Radin Matthieu Ind Radin Claire Ind Radin Sophie	16, rue Bruyant 51100 Reims 16, rue Bruyant 51100 Reims 16, rue Bruyant 51100 Reims 16, rue Bruyant 51100 Reims 16, rue Bruyant 51100 Reims	x	
ZL	71	0,009	Ind Letoffe Edouard ep Seguin Monique Ind Seguin Monique ep Letoffe Edouard	1, rue du Pont 51170 Faverolles et Coemy 1, rue du Pont 51170 Faverolles et Coemy	x	
ZL	72	0,129	Letoffe Edouard ep Seguin Monique	1, rue du Pont 51170 Faverolles et Coemy	x	
ZL	73	0,236	Ind Letoffe Jacques ep Cornet Nicole Ind Cornet Nicole ep Letoffe Jacques	2, allée du Bellay 51100 Reims 2, allée du Bellay 51100 Reims	x	
ZL	74	0,14	Montmayer Daniel ep Vivien Bernadette	5, place Saint-Martin 51170 Savigny-sur-Ardres	x	
ZL	75	7,604	Tirant de Bury Albert ep Morand de la Perrelle Madeleine	16, rue de Devant Luc 51390 Gueux	x	
ZL	76	0,506	Ind Touret Jean-Louis ep Levot Jacqueline Ind Levot Jacqueline ep Touret Jean-Louis	51170 Faverolles et Coemy 51170 Faverolles et Coemy	x	
ZL	77	0,964	Usu Charbeaux Yvette ep Grignon André Nu prop Grignon Armel ep Milin Marie-Claude Nu prop Grignon Yolaine ep Blazejczyk Michel	Chemin de Sillery 51500 Taissy Chemin noir 57050 Lorry les Metz 51360 Val-de-Vesle	x	
ZL	78	0,217	Grignon Armel ep Milin Marie-Claude	Chemin noir 57050 Lorry les Metz	x	
ZL	79	0,237	Berger Alexandre	3, rue de Magellan 51100 Reims	x	
ZL	80	0,183	Ind Dubois Jean-Louis ep Poret France Ind Poret France ep Dubois Jean-Louis	2, rue de Jouy 51390 Ville-Dommange 2, rue de Jouy 51390 Ville-Dommange	x	
ZL	81	0,112	Gamet Blandine ep Deram Jean-Pierre	Ferme de Montorgueil 51480 Fleury-la-Rivière	x	
ZL	82	0,47	Ind Caurier Vincent ep Leculee Brigitte Ind Leculee Brigitte ep Caurier Vincent	5, rue Cendras 51170 Saint-Gilles 5, rue Cendras 51170 Saint-Gilles	x	
ZL	83	0,359	Ind Compas Martine ep Gautier Ind Compas Marie-Claude	32250 Montréal 28, faubourg de Saint-Martin 21200 Beaune	x	
ZL	84	0,031	Ind Compas Jacques ep Rozeaux Marie-Thérèse Ind Lequeux Delozanne Clovis	51390 Gueux 51170 Serzy et Prin	x	

Annexe 6
Carte géologique



Annexe 6 : Carte géologique

 Périmètre du site Natura 2000

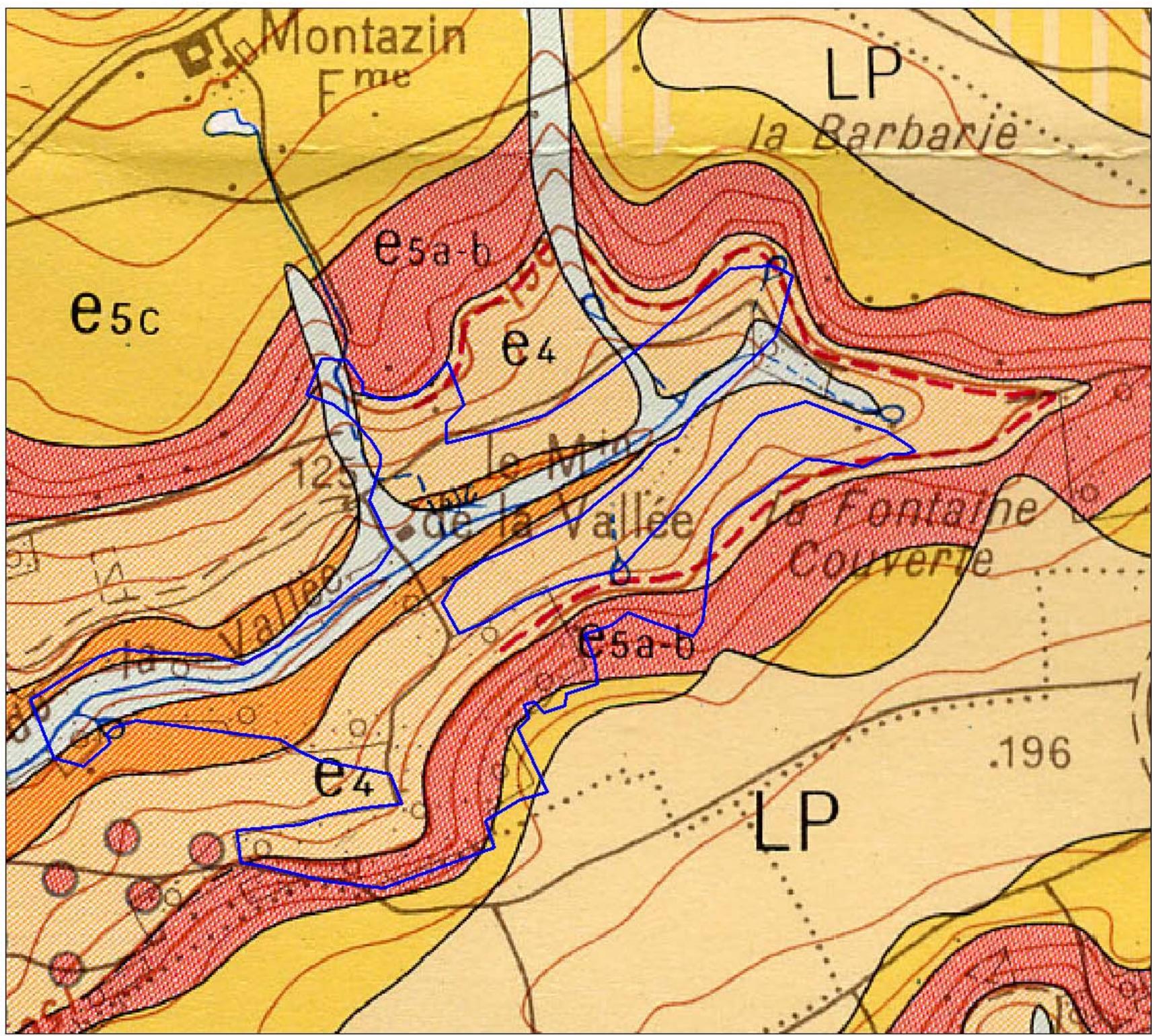
Horizons géologiques

- Fz : Alluvions modernes
- LP : Limons de plateaux
- e5c : Lutétien supérieur, marnes et caillases
- e5a-b : Lutétien inférieur et moyen, calcaire grossier
- e4 : Yprésien supérieur : sables argileux et sables du Cuisien
- e3 : Yprésien inférieur : argiles et marnes

 Argiles de Laon

 Echelle : 1/7000

Site Natura 2000 n°17
 DOCOB "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Andres"
 Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel
 de Champagne-Ardenne, 2006
 Source : carte géologique "Fismes" au 1/50000ème (éditions BRGM)



Annexe 7
Réseau hydrographique



Annexe 7 : Réseau hydrographique



 Périmètre du site Natura 2000

Réseau hydrographique

 Etang ou mare

 Source

 Ruisseau de la Vallée

 Ru



Echelle : 1/7000

Annexe 8
Carte des unités écologiques

Annexe 8 : Unités écologiques

 Périmètre du site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire Intitulé (Code Natura 2000)

-  Pelouse sèche (6210)
-  Pelouse sèche embroussaillée (6210)
-  Pelouse-ourlet mesoxérophile calcicole (6210)
-  Bas marais alcalin (7230)
-  Mégaphorbiaie (6430)
-  Végétation de l'hydrochariton (3150)
-  Forêt alluviale (91E0)
-  Chênaie pédonculée neutrophile (9160)
-  Hêtraie-Chênaie neutrophile (9130)
-  Hêtraie-Chênaie mixte à Pins sylvestres (9130)

Autres habitats

-  Etang
-  Roselière
-  Magnocaricaie
-  Saulaie marécageuse
-  Jardin
-  Cultures agricoles
-  Routes et chemins
-  Plantations



Echelle : 1/7000

Annexe 9
Liste des espèces végétales

Annexe 9 : liste des espèces végétales

Espèces observées lors de la campagne de prospection 2005-2006

Nom scientifique	Nom français	PN	PR	LRR
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre			
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille			
<i>Acinos arvensis</i>	Calament acinos			
<i>Adoxa moschatellina</i>	Moschatelline			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux			
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des sylvie			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois			
<i>Arum maculatum</i>	Gouet maculé			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux			
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlore perfoliée			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois			
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies			
<i>Carex caryophyllea</i>	Laîche printanière			
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque			
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée			
<i>Carex paniculata</i>	Laîche paniculée			
<i>Carex riparia</i>	Laîche des rives			
<i>Carex tomentosa</i>	Laîche tomenteuse			
<i>Carlina vulgaris</i>	Carline vulgaire			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme			
<i>Centaurea jacea (thuillieri)</i>	Centaurée des prés			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine			
<i>Circaea lutetiana</i>	Cirsée de Paris			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Sariette commune			
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle			
<i>Daucus carota</i>	Carotte			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine			
<i>Equisetum telmateia</i>	Grande prêle			
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec de Grue commun			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine			
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit cyprès			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre			
<i>Festuca lemanii</i>	Fétuque de Léman			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun			

<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune			
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à robert			
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à robert			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune			
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre			
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante			
<i>Hedera helix</i>	Lierre			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune			
<i>Hieracium pilosella</i>	Epervière piloselle			
<i>Hieracium pilosella</i>	Piloselle			
<i>Hieracium pilosella</i>	Piloselle			
<i>Hippocrepis comosa</i>	Fer à cheval			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune			
<i>Juglans regia</i>	Noyer			
<i>Juncus articulatus</i>	Joncs à fruits luisants			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque			
<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à fleurs obtuses			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun			
<i>Listera ovata</i>	Listère à feuilles ovales			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camerisier			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé			
<i>Luzula pilosa</i>	Luzule printanière			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique			
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue			
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi			
<i>Neottia nidus-avis</i>	Neottie nid d'oiseau			
<i>Ononis repens</i>	Bugrane rampante			
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée			RR
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpré			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Asperge des bois			
<i>Paris quadrifolia</i>	Parisette			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau			
<i>Pinus mugo</i>	Pin buissonnant			
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir			
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé			
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles			
<i>Polygala calcarea</i>	Polygala du calcaire			
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de salomon odorant			
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir			
<i>Populus tremula</i>	Tremble			
<i>Potentilla neumanniana</i>	Potentille printanière			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante			
<i>Primula eliator</i>	Primevère élevée			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale			
<i>Prunus avium</i>	Merisier			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier			
<i>Pulsatilla vulgaris</i>	Pulsatille			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé			
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule tête d'or			
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseiller rouge			

<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré			
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite pimprenelle			
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse			
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher			
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais		X	RR
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois			
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale			
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage			
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre			
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie			
<i>Valeriana repens</i>	Valériane officinale rampante			
<i>Viburnum lantana</i>	Viome lantane			
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée			
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois			

Annexe 10
Liste des espèces animales

Annexe 10 : liste des espèces faunistiques

Espèces observées lors de la campagne de prospection 2005-2006 ou mentionnées dans la bibliographie

Avifaune

Nom scientifique	Nom français	Direct Oiseaux	PN	LRF	LRR
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		X		
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		X		
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	I et II			
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	II			
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		X		
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		X		
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		X		
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	I	X		X
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	II			
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	II			
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	II			
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		X		
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		X		
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	I	X		
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		X		
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		X		
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		X		
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	II			
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	II			
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	II			
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	I	X	d	
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée		X		
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle		X		
<i>Miliaria calandra</i>	Bruant proyer		X		
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière		X		
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		X		
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		X		
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		X		
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	II		d	
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	II			
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		X		
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		X		
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		X		
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		X		
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage		X		
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre		X		
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		X		
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		X		
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		X		
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	II			
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	II			

Insectes

Nom scientifique	Nom français	Direct Habitats	PN	LRF	LRR	Famille
<i>Aglais urticae</i>	La Petite Tortue					Lépidoptère
<i>Anthocharis cardamine</i>	L'Aurore					Lépidoptère
<i>Araschnia levana</i>	La Carte géographique					Lépidoptère
<i>Argynnis paphia</i>	Le Tabac d'Espagne					Lépidoptère
<i>Celastrina argiolus</i>	L'Azuré des nerpruns					Lépidoptère
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Le Citron					Lépidoptère
<i>Inachis io</i>	Le Paon-du-jour					Lépidoptère
<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé				X	Lépidoptère
<i>Lysandra bellargus</i>	L'Azuré bleu-céleste					Lépidoptère
<i>Lysandra coridon</i>	L'Argus bleu-nacré					Lépidoptère
<i>Papilio machaon</i>	Le Machaon					Lépidoptère
<i>Pararge aegeria</i>	Le Tircis					Lépidoptère
<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la rave					Lépidoptère
<i>Polygonia c-album</i>	Le Robert-le-diable					Lépidoptère
<i>Polyommatus icarus</i>	L'Azuré de la bugrane					Lépidoptère
<i>Satyrium pruni</i>	La Thécla du prunier				X	Lépidoptère
<i>Spialia sertorius</i>	L'Hespérie des sanguisorbes				X	Lépidoptère
<i>Aeshna cyanea</i>	L'Aesche bleue					Odonate
<i>Anax imperator</i>	L'Anax empereur					Odonate
<i>Coenagrion puella</i>	L'Agrion jouvencelle					Odonate
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Le Cordulégastré annelé				X	Odonate
<i>Cordulia aenea</i>	La Cordulie bronzée					Odonate
<i>Enallagma cyathigerum</i>	L'Agrion porte-coupe					Odonate
<i>Gomphus pulchellus</i>	Le Gomphe gentil					Odonate
<i>Ischnura elegans</i>	L'Agrion élégant					Odonate
<i>Ischnura elegans</i>	L'Agrion élégant					Odonate
<i>Lestes virens vestalis</i>	Le Leste verdoyant					Odonate
<i>Libellula depressa</i>	La Libellule déprimée					Odonate
<i>Libellula quadrimaculata</i>	La Libellule à quatre taches					Odonate
<i>Platycnemis pennipes</i>	L'Agrion à larges pattes					Odonate
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	feu					Odonate
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Le Criquet mélodieux					Orthoptère
<i>Chorthippus brunneus</i>	Le Criquet duettiste					Orthoptère
<i>Chorthippus parallelus</i>	Le Criquet des pâtures					Orthoptère
<i>Chrysochraon dispar</i>	Le Criquet des clairières					Orthoptère
<i>Conocephalus fuscus</i>	Le Conocéphale bigarré					Orthoptère
<i>Gryllus campestris</i>	Le Grillon champêtre					Orthoptère
<i>Gryllus campestris</i>	Le Grillon champêtre					Orthoptère
<i>Leptophyes punctatissima</i>	La Leptophie ponctuée					Orthoptère
<i>Meconema thalassinum</i>	Le Méconème tambourinaire					Orthoptère
<i>Metrioptera bicolor</i>	La Decticelle bicolor					Orthoptère
<i>Nemobius sylvestris</i>	Le Grillon des bois					Orthoptère
<i>Oecanthus pellucens</i>	Le Grillon d'Italie					Orthoptère
<i>Phaneroptera falcata</i>	Le Phanéroptère porte-faux					Orthoptère
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	La Decticelle cendrée					Orthoptère
<i>Platycleis albopunctata</i>	La Decticelle chagrinée				X	Orthoptère
<i>Tetrix tenuicornis</i>	Le Tétrix des carrières				X	Orthoptère
<i>Bibio marci</i>	Mouche de Saint-Marc					Nématocère

Mammifères

Nom scientifique	Nom français	Direct Habitats	PN	LRF	LRR
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux				
<i>Oryctogalus cuniculus</i>	Lapin de garenne				
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil				

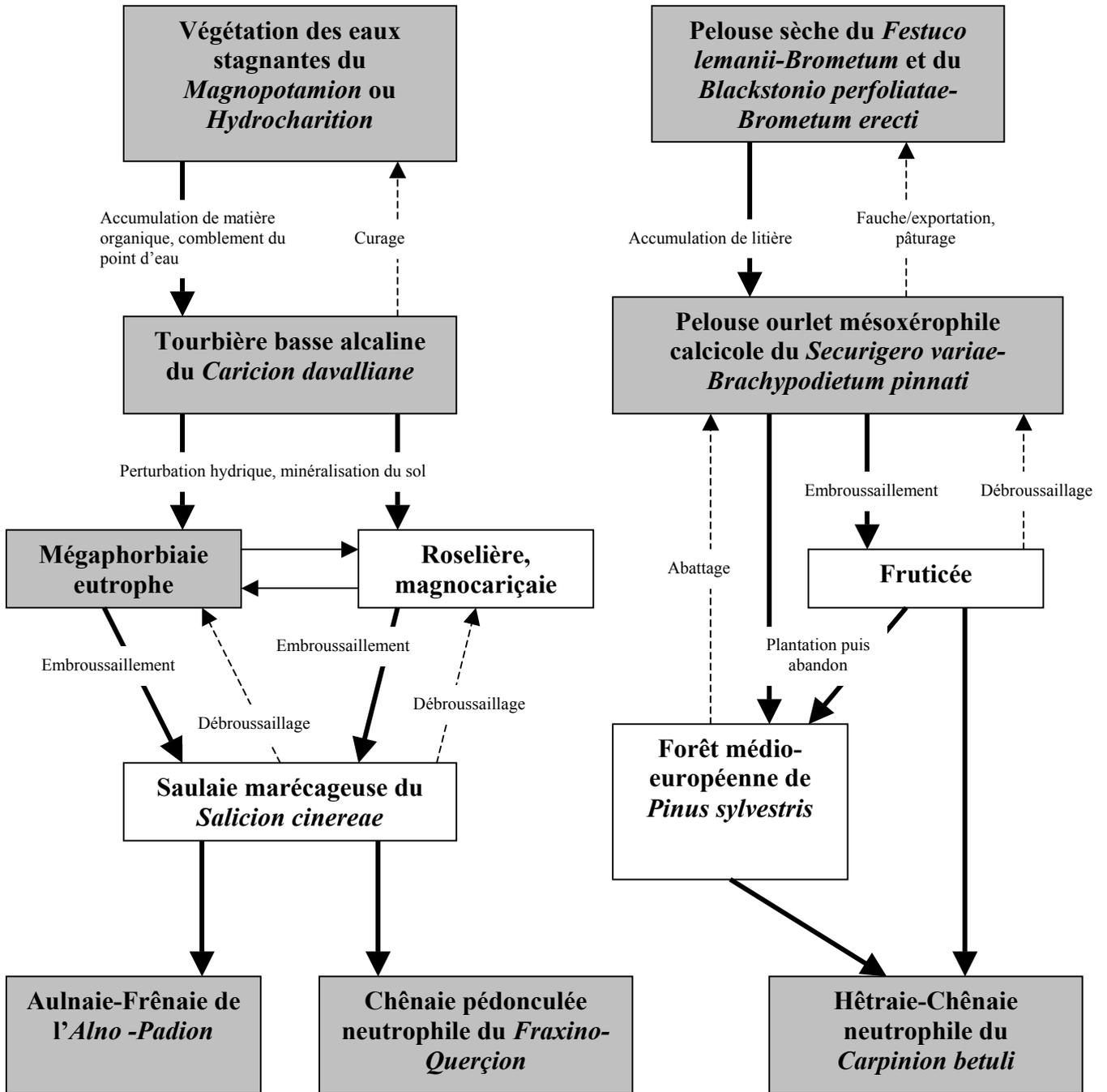
Batraciens

Nom scientifique	Nom français	Direct Habitats	PN	LRF	LRR
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		X	S	S
<i>Rana esculenta</i>	Grenouille verte				

PN : protection nationale
LRF : liste rouge française
LRR : liste rouge régionale
S : à surveiller , d : en déclin

Annexe 11
Evolution des milieux naturels

Annexe 11 : Dynamique des milieux naturels



Lit mineur

Terrasses alluviales

Habitats d'intérêt communautaire

Evolution progressive

Evolution régressive

Milieux en mosaïque

Annexe 12
Fiche Habitats

PELOUSE SECHE DU MESOBROMION

Code Natura 2000

6210

Habitat prioritaire

Code Corine
Biotopes

34.322

Correspondance
phytosociologique

**Teucrio-
Mesobromenion et
Tetragonolobo-
Mesobromenion**

Surface

3,66 ha

Valeur patrimoniale

★★★

Etat de conservation



Degré de
vulnérabilité



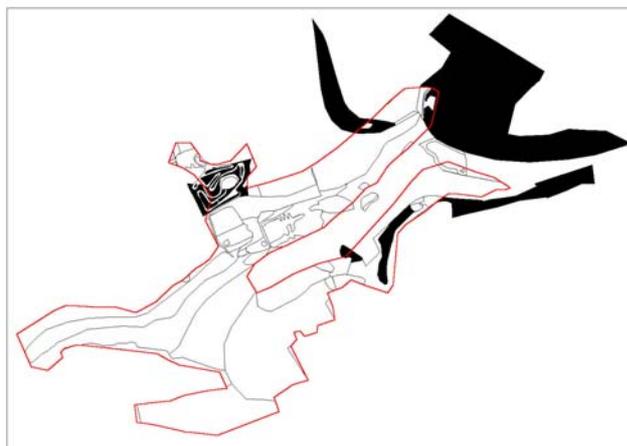
Statut de propriété

privé

Activités concernées

Sports motorisés

Localisation



Physionomie, structure

Pelouses rases à mi-rases, souvent très recouvrantes, dominées par les hémicryptophytes, notamment les graminées, surtout le Brome dressé ;

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français

Brome dressé
Cytise rampant
Fétuque de Léman
Germandrée petit chêne
Brachypode penné
Carline vulgaire
Potentille printanière
Hippocrépide à toupet
Koelérie pyramidale
Laïche printanière
Panicaut champêtre
Pulsatille vulgaire
Séséli des montagnes
Ophrys abeille
Ophrys sphegodes
Laïche glauque
Laïche tomenteuse
Chlore perfoliée
Lotier à gousses carrées

Nom scientifique

Bromus erectus
Cytisus decumbens
Festuca lemanii
Teucrium chamaedrys
Brachypodium pinnatum
Carlina vulgaris
Potentilla neumanniana
Hippocrepis comosa
Koeleria pyramidata
Carex caryophylla
Eryngium campestre
Pulsatilla vulgaris
Seseli montanum
Ophrys apifera
Ophrys araignée
Carex flacca
Carex tomentosa
Blackstonia perfoliata
Lotus maritimus

Espèces patrimoniales

Flore

Liste rouge Champagne-Ardenne

Ophrys sphegodes

Faune

Exigences de l'habitat

- Maintenir l'ouverture du milieu
- Eviter les activités favorisant l'érosion des milieux
- Epaisseur de sol faible

Menaces potentielles sur le site

- Abandon de la gestion extensive du site
- Embroussaillage
- Mise en culture
- Sports motorisés

GESTION

Objectifs :

Améliorer l'état de conservation de cet habitat
Accroître sa surface

PELOUSE OURLET MESOXEROPHILE CALCICOLE

Code Natura 2000

6210

Code Corine
Biotopes

34.323

Correspondance
phytosociologique

**Securigero-
Brachypodietum**

Surface

0,73 ha

Valeur patrimoniale

★★★

Etat de conservation



Faciès de dégradation de
la pelouse du
Mesobromion

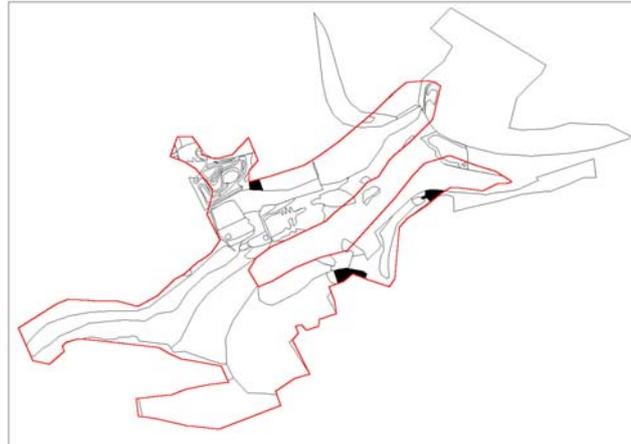
Degré de
vulnérabilité



Statut de propriété

privé

Localisation



Physionomie, structure

Pelouses assez élevées, souvent très recouvrantes, dominées par les hémicryptophytes, notamment les graminées, surtout le Brachypode penné

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français	Nom scientifique
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>
Coronille bigarrée	<i>Securigera varia</i>
Violette hérissée	<i>Viola hirta</i>
Primevère officinale	<i>Primula veris</i>
Gaillet commun	<i>Gallium mollugo</i>

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Maintenir l'ouverture du milieu
- Eviter les activités favorisant l'érosion des milieux
- Epaisseur de sol faible

Menaces potentielles sur le site

- Abandon de la gestion extensive du site
- Embroussaillage
- Mise en culture
- Sports motorisés

GESTION

Objectifs :

Augmentation de l'état de conservation et diminution de la surface (passage progressif vers les pelouses sèches du *Mesobromion*)

TOURBIERE BASSE ALCALINE

Code Natura 2000
7230

Code Corine
Biotopes
54.2

Correspondance
phytosociologique
Caricion davallianae

Surface
0,3 ha

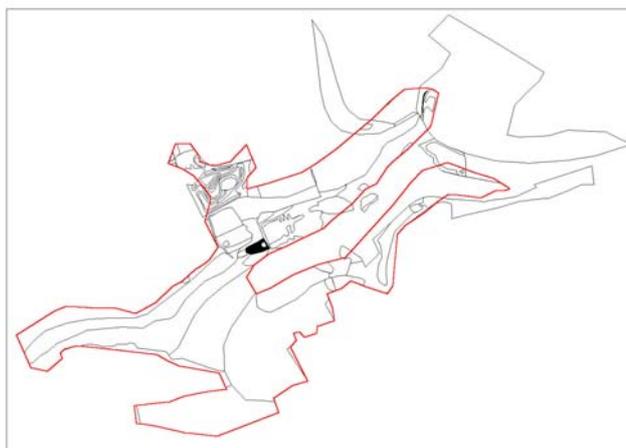
Valeur patrimoniale
★★★

Etat de conservation
☹

Vulnérabilité
△ △ △

Statut de propriété
privé

Localisation



Physionomie, structure

Formations turficoles se développant sur des sols gorgés d'eau en permanence, dominées par des cypéracées et/ou des joncacées.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français

Choin noirâtre
Jonc à tépales obtus
Selin à feuilles de Carvi
Molinie bleue

Nom scientifique

Schoenus nigricans
Juncus subnodulosus
Selinum carvifolium
Molinia caerulea

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Une bonne alimentation hydrique
- Maintenir l'ouverture du milieu
- Bonne qualité d'eau

Menaces potentielles sur le site

- Atterrissement
- Embroussaillage
- Destruction des sources
- Impacts des cultures

GESTION

Objectifs :

Améliorer l'état de conservation de cet habitat (objectif bon état de conservation)
Accroître sa surface si possible

VEGETATION DES EAUX STAGNANTES DE L'HYDROCHARITON

Code Natura 2000

3150

Code Corine
Biotopes

22.13x22.42

Correspondance
phytosociologique

Potamion pectinati

Surface

0,004 ha

Valeur patrimoniale

★★

Etat de conservation



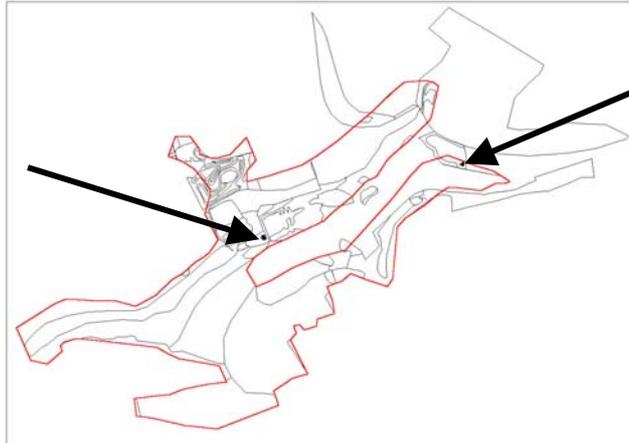
Vulnérabilité



Statut de propriété

privé

Localisation



Physionomie, structure

Végétation des lacs, étangs et mares aux eaux stagnantes et eutrophes.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français

Myriophylle en épi

Nom scientifique

Myriophyllum spicatum

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Bonne alimentation hydrique
- Bonne qualité d'eau

Menaces potentielles sur le site

- Atterrissement
- Impact des cultures

GESTION

Objectifs :

Augmenter l'état de conservation
Conserver le peu de surface existant

HETRAIE-CHENAIE DE L'ASPERULO-FAGETUM

Code Natura 2000

9130

Code Corine
Biotopes

41.13

Correspondance
phytosociologique

Carpinion betuli

Surface

22,40 ha

Valeur patrimoniale

★★

Etat de conservation



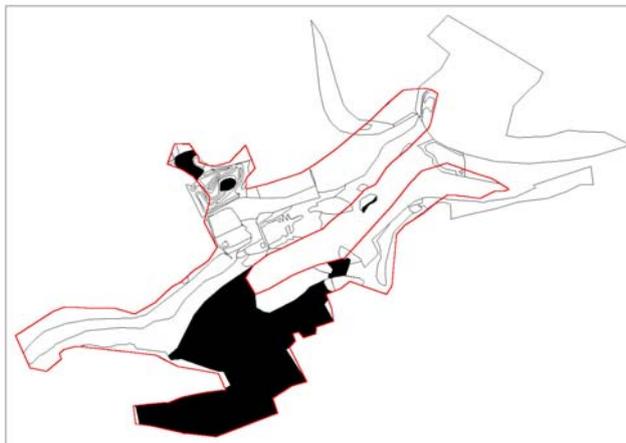
Vulnérabilité



Statut de propriété

privé

Localisation



Physionomie, structure

Forêt se présentant sous forme de futaie et taillis sous futaie, dominée par le Hêtre, accompagné des Chênes pédonculé et sessiles, du Charme, du Frêne.

Le sous-bois est dominé par le Noisetier et divers arbustes calcicoles.

Le tapis herbacé est diversement constitué selon la densité du couvert arborescent.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français	Nom scientifique
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Camerisier	<i>Lonicera xylosteum</i>
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
Laïche des bois	<i>Carex sylvatica</i>
Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>
Néottie d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>
Sceau de Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i>
Violette des bois	<i>Viola reichenbachiana</i>

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

→ Gestion sylvicole douce

Menaces potentielles sur le site

- Plantations de résineux
- Coupe rase

GESTION

Objectifs :

Maintenir cet habitat dans un bon état de conservation
Maintenir la surface existante

MEGAPHORBIAIE EUTROPHE

Code Natura 2000

6430

Code Corine
Biotopes

37.7

Correspondance
phytosociologique

***Convolvuletalia
sepium***

Surface

2,25 ha

Valeur patrimoniale

★★

Etat de conservation



**Faciès de dégradation de
la tourbière basse
alcaline**

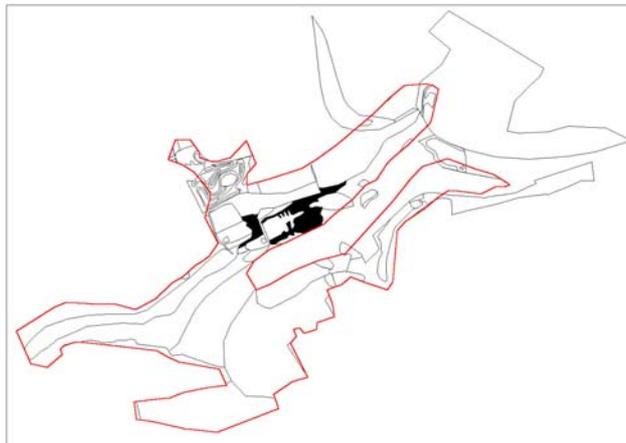
Degré de
Vulnérabilité



Statut de propriété

Privé

Localisation



Physionomie, structure

Végétation à hautes herbes nitrophiles, eutrophe à mésotrophe, des stations plus ou moins inondables à humides.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français

Ortie dioïque
Berce commune
Cirse maraîcher
Laiteron des marais
Cardère
Gaillet gratteron
Eupatoire chanvrine

Nom scientifique

Urtica dioica
Heracleum sphondylium
Cirsium oleraceum
Sonchus palustris
Dipsacus fullonum
Galium aparine
*Eupatorium
cannabinum*

Espèces patrimoniales

Flore

Protection régionale

Sonchus palustris

Faune

Exigences de l'habitat

- Une bonne alimentation hydrique
- Maintenir l'ouverture du milieu

Menaces potentielles sur le site

- Embroussaillage
- Destruction des sources

GESTION

Objectifs :

Il s'agit d'un faciès transitoire dont on s'efforcera de conserver la surface mais dont l'état de conservation doit pouvoir être amélioré

CHENAIE PEDONCULEE NEUTROPHILE

Code Natura 2000

9160

Code Corine
Biotopes

41.24

Correspondance
phytosociologique

Fraxino-Querçion

Surface

9,17 ha

Valeur patrimoniale

★★

Etat de conservation

☺

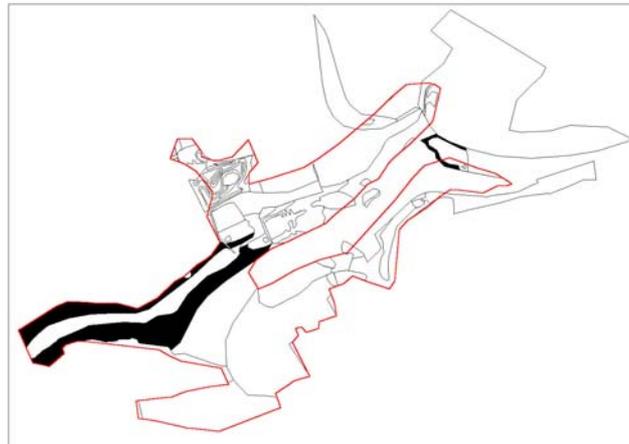
Degré de
vulnérabilité

△ △

Statut de propriété

privé

Localisation



Physionomie, structure

Forêts caducifoliées dominées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné par le Charme (*Carpinus betulus*) s'installant sur les alluvions argileuses ou argilo-limoneuses des terrasses alluviales possédant de bonnes réserves en eau.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français	Nom scientifique
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Circée de Lutèce	<i>Circaea lutetiana</i>
Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>
Moschatelline	<i>Adoxa moschatellina</i>
Renoncule à tête d'or	<i>Ranunculus auricomus</i>
Parisette	<i>Paris quadrifolia</i>
Asperge des bois	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Bonne alimentation hydrique
- Gestion sylvicole douce

Menaces potentielles sur le site

- Coupe à blanc
- Plantations
- Destruction des sources

GESTION

Objectifs :

Conserver la surface et l'état de conservation

AULNAIE-FRENAIE DE L'ALNO-PADION

Code Natura 2000

91E0

Habitat prioritaire

Code Corine
Biotopes

44.3

Correspondance
phytosociologique

Alno-Padion

Surface

5,07ha

Valeur patrimoniale

★★★

Etat de conservation



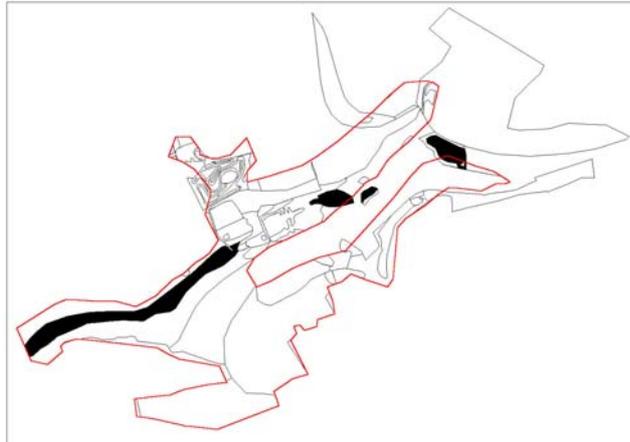
Degré de
vulnérabilité



Statut de propriété

privé

Localisation



Physionomie, structure

boisements d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et Frêne (*Fraxinus excelsior*) installés sur des tourbes, des vases tourbeuses ou des alluvions avec des sols très riches en humus.

Espèces indicatrices du type d'habitat

Nom français

Aulne glutineux
Frêne commun
Erable faux-platane
Ficaire
Groseillier rouge
Lâiche des rives
Iris des marais
Cirse des maraichers
Populage des marais

Nom scientifique

Alnus glutinosa
Fraxinus excelsior
Acer pseudoplatanus
Ranunculus ficaria
Ribes rubrum
Carex riparia
Iris pseudacorus
Cirsium oleraceum
Caltha palustris

Espèces patrimoniales

Flore

Faune

Exigences de l'habitat

- Bonne alimentation hydrique
- Gestion sylvicole douce

Menaces potentielles sur le site

- Coupe à blanc
- Plantations
- Destruction des sources

GESTION

Objectifs :

Conserver la surface et l'état de conservation

Annexe 13
Carte des opérations de gestion

Annexe 13 : Carte des opérations de gestion

- Opérations à engager
-  Débroussaillage
 -  Fauche
 -  Débroussaillage - Fauche
 -  Curage partiel
 -  Décapage superficiel
 -  Mesure agri-environnementale (à définir)
 -  Gestion de la ripisylve
 -  Création de clairière
-  Périmètre du site Natura 2000



Echelle : 1/7000

Annexe 14
Cahiers des charges
des contrats Natura 2000

Création ou rétablissement de clairières ou de landes en forêt

F 27 001 CA1

Objectif poursuivi : Opération non sylvicole visant à créer, maintenir ou restaurer des clairières. Ces clairières à pérenniser sont des habitats caractérisés par des espèces de milieux ouverts. L'opération peut viser à maintenir des mosaïques d'habitats patrimoniaux, des habitats ou des corridors biologiques pour les espèces citées ci-dessous.

Liste des habitats :

Habitats non forestiers hygrophiles, mésophiles à xérophiles ou habitats rocheux mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 et hébergés sur des clairières forestières de taille réduite ou lisières de bois. Il s'agira de micro habitats associés à la forêt, de préférence à proximité d'habitats forestiers visés à l'arrêté du 16 novembre 2001.

Liste des espèces :

1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
1902	<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus
A104	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
A409	<i>Tetrao tetrix tetrix</i>	Tétras Lyre continental

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directives habitats et oiseaux) où ces espèces sont présentes et où le document d'objectifs a prévu de créer ou de rétablir de clairières ou de landes en forêt.

Clauses et recommandations techniques :

- 1) En cas de création, la clairière est à installer dans du taillis ou des petits bois. Eviter les peuplements de tremble ou de robinier.
- 2) La taille de la clairière ne doit pas dépasser 1 500 m² *
- 3) La taille minimum de la clairière sera de 1000 m², sauf mention explicite dans le document d'objectifs.
- 4) Ces seuils de surfaces constituent un ordre de grandeur indicatif à apprécier au moment de la réouverture de la clairière, en s'appuyant sur une projection sommaire des houppiers.
- 5) Les travaux sont à réaliser entre le 16 août et le 31 janvier en période de moindre perturbation
- 6) L'affectation boisée de la parcelle est à conserver
- 7) Ne pas utiliser la clairière comme place de dépôt de bois ou de lieu d'équipement pour l'accueil du public
- 8) Marquage à la peinture des arbres de lisière.
- 9) Ouverture/réouverture par intervention mécanique ou manuelle. L'exportation ne sera rémunérée que si les produits de la coupe sont conservés à proximité. La technique utilisée sera adaptée à la sensibilité des habitats.
- 10) Exportation des produits vers un lieu sûr en cas de besoin : prise en compte du risque d'incendie ou du risque sanitaire, exportation hors des habitats oligotrophes. Les moyens de débardage seront adaptés à la sensibilité des habitats.
- 11) Entretien mécanique ou manuel les années suivantes pour contenir les rejets et la végétation envahissante, gênant l'installation pérenne d'une flore de milieu ouvert.
- 12) Deux passages maximum en entretien dans les 5 ans après la création de la clairière (suivant la dynamique de la végétation).

Clauses complémentaires à préciser dans les documents d'objectifs ou en annexe des contrats :
préciser notamment si l'exportation des produits est requise.

Création ou rétablissement de mares en forêt

F 27 002 CA2

Objectif poursuivi : Entretien, créer ou restaurer des habitats pour les espèces suivantes :

1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté
1193	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune
1831	<i>Lurionium natans</i>	Flûteau nageant

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive habitats) où ces espèces sont présentes et où le document d'objectifs a prévu de créer ou de rétablir des mares à leur profit.

Clauses et recommandations techniques :

- Travaux à réaliser d'octobre à fin février, hors période de pleine activité biologique
- Pas de communication avec un cours d'eau permanent, pas d'introduction d'espèces prédatrices des œufs et têtards (poissons...)
- Ne pas entreposer de sel ni de dépôts quelconque à moins de 20 mètres de la mare
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de la mare
- Entretien possible par curage sans reprise du profil de la mare à l'issue du contrat
- Ne pas agrainer à moins de 100 mètres de la mare.
- Coupe et dessouchage des espèces ligneuses sur l'emprise de la mare et au besoin sur les abords de celle-ci pour assurer une partie ensoleillée.
- Abattage des bois en dehors de la mare, sinon, retrait des rémanents du plan d'eau
- Les produits issus de la coupe sont exportés dans le cas où la mare est installée sur un habitat ouvert d'intérêt communautaire.
- Terrassement d'une mare permanente ou temporaire selon les caractéristiques suivantes : taille maximum de 150 m² – profondeur comprise entre 0.6 et 1.2 mètres – profilage des berges en pente douce sur une partie du pourtour, se raccordant avec le terrain naturel (pas de talus abrupt) – au besoin colmatage par apport d'argile.
- La taille minimum de la mare doit être de 10 m², sauf autre spécification indiquée dans le document d'objectifs.
- Enlèvement des déblais et des macro-déchets à plus de 20 m de la mare si les milieux riverains sont fragiles
- Remise en état du terrain si l'intervention mécanique a causé des dégâts sur les sols autour de la mare
- En cas d'entretien de mare existante, curage à vieux fond en conservant intacte une partie de la mare préexistante pour faciliter la recolonisation biologique de l'ensemble.
- Entretien sommaire si nécessaire de la mare et des abords (dans un rayon de 10 m) par débroussaillage, limité à un passage sur la durée du contrat

Clauses complémentaires à préciser dans les documents d'objectifs ou en annexe des contrats :

Au besoin, selon le contexte du chantier, prévoir un entretien de la mare et de ses abords par débroussaillage dans les 5 ans qui suivent la création ou le rétablissement de la mare.

Nature de l'aide proposée : un investissement pendant la durée du contrat. Au besoin, un deuxième investissement pour l'entretien de la mare sera prévu.

Aide proposée : elle comprend la maîtrise d'œuvre, les études, frais d'expert et les travaux proprement dits. Les surfaces et les profondeurs indiquées ci-dessus sont indicatives et constituent un ordre de grandeur, sachant que la taille de la mare est difficile à estimer au moment de sa création et que cette taille variera au cours de l'année.

Montant proposé : il est à justifier sur facture (ou sur devis).

Ce montant, rapporté à une surface indicative, est plafonné à

- **30 € HT / m²** en tourbière (sol non portant)
- **15 € HT / m²** hors tourbière.

Entretien sommaire de la mare après sa création et de ses abords par débroussaillage plafonné à 250 € HT par mare.

Financement proposé :

Mare installée dans une parcelle forestière : mesure éligible à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 : F27002 "Création ou rétablissement de mares forestières".

- 50 % Feoga PDRN mesure i 2 7
- 50 % MEDD

Mares hors parcelle forestière : voir mesure MOCA-07

Engagements du bénéficiaire, faisant l'objet de contrôle :

- Fournir un couple de photos numériques datées avant et après les travaux, présentant la mare et un objet fixe à proximité, facilement identifiable sur le couple de photos (un arbre singulier, par exemple).
- Le contrôle des travaux réalisés portera sur les fonctionnalités biologiques de la mare, en particulier sur son profil et sur le contrôle de la végétation ligneuse permettant à la lumière du soleil d'atteindre tout ou partie de la mare et de ses abords.

Justificatifs à produire pour le paiement :

- Facture ou mémoire détaillé des travaux réalisés
- Plan de localisation de la mare.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de mares ayant fait l'objet de travaux d'entretien ou de restauration et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

Annule et remplace la mesure type régionale n°A HE .006 0A du 15 septembre 2003.

DIREN CA août 2006
Validation CRFPF :

Réouverture d'habitats par débroussaillage

MOCA-01

Objectif poursuivi :

Couper les espèces ligneuses dans les habitats ouverts ou semi-ouverts ou rocheux, et dans les habitats d'espèces animales et végétales de milieux ouverts ou rocheux tels que les entrées de grottes (chauve-souris). Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le Document d'objectifs. Cette mesure pourra être suivie d'une opération d'entretien mécanique ou par pâturage (MOCA-02, MOCA-03).

Mesure éligible :

Mesures éligibles au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

AFH 004 ; AFH 005 ; ATM 004 ; AHE 003 ; AHE 005

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive Habitats et Oiseaux) pour lesquels le Document d'objectifs a prévu cette mesure et dans lesquels les habitats et espèces suivants sont présents :

Liste des habitats concernés :

Habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- 2330, 3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 4030, 5110, 5130, 6110*, 6210, 6230*, 6410, 6430, 6440, 6510, 7110, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 8160*, 8210, 8220, 8310.

Liste des espèces concernées :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats mentionnées dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- Chauve-souris, Amphibiens, Libellules et papillons
- Flore

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées dans l'arrêté du 16 novembre 2001, en particulier les espèces suivantes :

- A030 Cigogne noire, A031 Cigogne blanche, A081 Busard des roseaux, A084 Busard cendré, A119 Marouette ponctuée, A122 Râle des genêts, A338 Pie-grièche écorcheur.

Clauses et recommandations techniques :

- Travaux à réaliser entre le 16 août et 28 février.
- Pas de travail du sol, ni de mise en culture
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires
- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes

- Coupe ou dessouchage des ligneux,
- A préciser dans les clauses complémentaires : possibilité de maintien de quelques îlots ou bandes de ligneux répartis sur l'ensemble de la zone d'intervention, mais ne pouvant pas dépasser 30% de cette zone, une taille de la bordure de ces îlots ou bandes est possible. Conservation possible des Genévriers à condition que leur recouvrement n'excède pas 50 % de la zone d'intervention
- Exportation des produits de débroussaillage en dehors d'habitats d'intérêt communautaire
- Si l'exportation est impossible hors d'un habitat d'intérêt communautaire, brûlage possible sur tôles et exportation des cendres
- Tenue d'un cahier de gestion de la parcelle avec mention des périodes d'intervention
- Mode d'intervention : avec engins adaptés à la portance du sol et tronçonneuse, débroussailluse et outils manuels, ...

Montage du dossier : Des clauses complémentaires relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportés lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensible, options retenues, ...).

Nature de l'aide proposée :

Un investissement unique pendant la durée du contrat sur une surface donnée. La réalisation peut être découpée en tranches annuelles.

Aide proposée :

Elle comprend les travaux proprement dits et la maîtrise d'œuvre à partir de 2007 (encadrement, suivi, ...). Les surfaces mentionnées dans la demande de contrat sont des surfaces en plein indicatives.

Montant proposé :

Le montant du projet se détermine d'après devis détaillé qui tiendra compte des caractéristiques des parcelles contractualisées (difficultés d'accès, pente, relief, rochers, ...)

Financement proposé :

Mesure éligible au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

- 50 % Feoga PDRN mesure t
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire faisant l'objet de contrôle :

- Période de réalisation des travaux (entre le 16 août et 28 février).
- Coupe ou dessouchage des ligneux,
- Exportation des produits de débroussaillage en dehors de la parcelle et en dehors d'habitats d'intérêt communautaire
- Cahier de gestion de la parcelle avec mention des périodes d'intervention

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Plan de localisation des interventions, sur plan cadastral
- Factures certifiées acquittées ou mémoire détaillé des travaux réalisés en régie

Indicateurs de suivi :

Surface en plein (indicative) cumulée ayant fait l'objet de travaux de réouverture d'habitats par débroussaillage et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

Objectif poursuivi :

Contenir par le pâturage les espèces ligneuses dans les habitats ouverts ou semi-ouverts, et dans les habitats d'espèces animales et végétales de milieux ouverts. Ces travaux font généralement suite à une première ouverture (mesure MOCA01), notamment lorsque cette ouverture a généré des rejets ligneux indésirables. Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le Document d'objectifs.

Mesure éligible :

Mesures éligibles au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

AFH 004 ; AFH 005 ; ATM 004 ; AHE 004; AHE 005

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive Habitats et Oiseaux) pour lesquels le Document d'objectifs a prévu cette mesure et dans lesquels les habitats et espèces suivants sont présents :

Liste des habitats concernés :

Habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- 2330, 3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 4030, 5110, 5130, 6110*, 6210, 6230*, 6410, 6430, 6440, 6510, 7110, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 8160*, 8210, 8220, 8310.

Liste des espèces concernées :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- Chauve-souris, Amphibiens, Libellules et papillons
- Flore

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées dans l'arrêté du 16 novembre 2001, en particulier les espèces suivantes :

- A030 Cigogne noire, A031 Cigogne blanche, A081 Busard des roseaux, A084 Busard cendré, A119 Marouette ponctuée, A338 Pie-grièche écorcheur.

Clauses et recommandations techniques :

- Etablissement d'un dossier de projet qui sera annexé au contrat (périodes, cloisonnements, chargement, durées de pâturage, ...
 - Pas de travail du sol, ni de mise en culture
 - Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires, sauf autorisation accordée en cas de lutte contre les chardons : traitement localisé avec produits spécifiques autorisés
 - Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes
 - Pâturage annuel selon les conditions définies dans le dossier de projet
 - Certaines zones pourront être exclues temporairement du pâturage (zones de mise en défens permettant la préservation d'espèces remarquables, par exemple)
 - Conduite du troupeau : gestion, suivi et traitements sanitaires, ...
 - Fauche des refus et des rejets ligneux
 - Entretien des clôtures fixes et des équipements annexes (parc de contention, système d'abreuvement)
 - Pose et dépose des clôtures mobiles
 - Tenue d'un cahier de pâturage

Montage du dossier : *Des clauses complémentaires relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportés lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensible, options retenues, ...).*

Nature de l'aide proposée :

Une aide annuelle pour chacune des années de la durée du contrat.

Aide proposée :

Elle comprend la mise en place et le suivi du pâturage ainsi que la gestion du troupeau (surveillance, suivi sanitaire, ...).

L'acquisition d'animaux n'est pas éligible.

La surface pâturée se rapporte à une surface en plein. Les parties soustraites temporairement au pâturage sont incluses dans le calcul de la surface pâturée.

Montant proposé :

La rémunération de la mise en place et du suivi du pâturage est établie à **180 € par hectare de surface pâturée et par an**

Financement proposé :

Mesure éligible au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

- 50 % Feoga PDRN mesure t
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire faisant l'objet de contrôle :

- Surface pâturée définie ci-dessus
- Pâturage annuel selon les conditions définies dans le dossier de projet
- Fauche des refus et des rejets ligneux
- Entretien des clôtures fixes et des équipements annexes
- Tenue d'un cahier de pâturage

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Déclaration annuelle de réalisation des engagements (DARE)
- Plan de situation de la parcelle pâturée, sur plan cadastral, jointe à la 1^{ère} déclaration annuelle

Indicateurs de suivi :

Surface pâturée annuelle cumulée des secteurs ayant fait l'objet de pâturage extensif et montant total de la mesure mise en oeuvre.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

**Pose et restauration de clôtures
pour l'entretien annuel par pâturage des habitats ouverts**

MOCA-02-b

Objectif poursuivi :

Contenir, par le pâturage, les espèces ligneuses dans les habitats ouverts ou semi-ouverts, et dans les habitats d'espèces animales et végétales de milieux ouverts.

Ces travaux font généralement suite à une première ouverture, notamment lorsque cette ouverture a généré des rejets ligneux indésirables. Les clôtures s'avèrent indispensables en cas de mise en place d'un pâturage sur les parcelles que l'on veut maintenir ouvertes.

Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le Document d'objectifs.

Mesure éligible :

Mesures éligibles au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

AFH 004 ; AFH 005 ; ATM 004 ; AHE 004; AHE 005

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive Habitats et Oiseaux) pour lesquels le Document d'objectifs a prévu cette mesure et dans lesquels les habitats et espèces suivants sont présents :

Liste des habitats concernés :

Habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- 2330, 3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 4030, 5110, 5130, 6110*, 6210, 6230*, 6410, 6430, 6440, 6510, 7110, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 8160*, 8210, 8220, 8310.

Liste des espèces concernées :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats mentionnées dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- Chauve-souris, Amphibiens, Libellules et papillons
- Flore

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées dans l'arrêté du 16 novembre 2001 , en particulier les espèces suivantes :

- A030 Cigogne noire, A031 Cigogne blanche, A081 Busard des roseaux, A084 Busard cendré, A119 Marouette ponctuée, A338 Pie-grièche écorcheur.

Clauses et recommandations techniques :

- Pas de travail du sol, ni de mise en culture
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires
- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes

- Fournitures et mise en place des clôtures fixes et fourniture des clôtures mobiles
- Fournitures et mise en place des du parc de contention et du système d'abreuvement
- Pour mémoire, l'entretien de la clôture et des aménagements annexes est compris dans la mesure MOCA-02)
- La zone clôturée pourra inclure des secteurs qui ne sont pas d'intérêt communautaire, soit pour diminuer les longueurs des clôtures, soit pour inclure des zones tampons à maintenir ouvertes autour des habitats d'intérêt communautaire.
- Certains habitats sensibles au piétinement pourront faire l'objet d'une mise en défens permanente à l'intérieur de la parcelle contractualisée.

Montage du dossier : Des clauses complémentaires relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportés lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensible, options retenues,).

Nature de l'aide proposée :

Un investissement unique pendant de la durée du contrat sur une surface donnée.

Aide proposée :

Elle comprend l'achat et la mise en place des clôtures et, éventuellement, la réalisation d'un parc de contention et d'un système d'abreuvement.

Montant proposé :

Le montant du projet se détermine d'après devis et ne devra pas excéder **50 € TTC par mètre linéaire de clôture fixe réalisée (tout compris)**. La longueur totale de la clôture devra apparaître précisément dans le devis.

Le devis devra faire apparaître de façon détaillée les différents éléments à financer :

- Clôture fixe et clôture mobile :
 - dégagements des abords
 - fournitures des clôtures et des accessoires nécessaires (fils, piquets, tendeurs,)
 - prestation et main d'œuvre
- Parc de contention :
 - fournitures des éléments nécessaires (fils, piquets, tendeurs, ...), prestation et main d'œuvre
- Système d'abreuvement :
 - fournitures des éléments nécessaires à la réalisation, prestation et main d'œuvre

Financement proposé :

Mesure éligible au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

- 50 % Feoga PDRN mesure t
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire faisant l'objet de contrôle :

- Réalisation de la clôture fixe et des éléments annexes prévus dans le contrat (parc de contention, abreuvoir, ...)

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Indication de la surface pâturée effectivement mise en place
- Plan de situation, sur plan cadastral, des éléments mis en place
- Factures certifiées acquittées ou mémoires détaillés des travaux réalisés en régie

Indicateurs de suivi :

Linéaire de clôture fixe mis en place et montant total des travaux réalisés
Superficies totales encloses par les clôtures fixes permettant le pâturage

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat :

Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts

MOCA-03

Objectif poursuivi :

Contenir les espèces ligneuses dans les habitats ouverts ou semi-ouverts, et dans les habitats d'espèces animales et végétales de milieux.

Ces travaux font généralement suite à une première ouverture (mesure MOCA-01), notamment lorsque cette ouverture a généré des rejets ligneux indésirables.

Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le Document d'objectifs.

Mesure éligible :

Mesure éligible au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

AFH 004; AFH 005; ATM 004; AHE 003; AHE 005

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive Habitats et Oiseaux) pour lesquels le Document d'objectifs a prévu cette mesure et dans lesquels les habitats et espèces suivants sont présents :

Liste des habitats concernés :

Habitats non forestiers mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- 2330, 3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 4030, 5110, 5130, 6110*, 6210, 6230*, 6410, 6430, 6440, 6510, 7110, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 8160*, 8210, 8220, 8310.

Pour les habitats **6440** : Prairies alluviales inondables et **6510** : Prairies maigres de fauche se reporter à la fiche MOCA-04

Liste des espèces concernées :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- Chauve-souris, Amphibiens, Libellules et papillons
- Flore

Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées dans l'arrêté du 16 novembre 2001, en particulier les espèces suivantes :

- A030 Cigogne noire, A031 Cigogne blanche, A081 Busard des roseaux, A084 Busard cendré, A119 Marouette ponctuée, A122 Râle des genêts, A338 Pie-grièche écorcheur.

Clauses et recommandations techniques :

- Intervention entre le 31 juillet et le 31 décembre, sauf indication contraire
- Pas de travail du sol, ni de mise en culture
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires sauf autorisation accordée en cas de lutte contre les chardons : traitement en localisé avec produits spécifiques autorisés
- Ne pas planter d'arbres ou d'arbustes

- Entretien par coupe, fauche ou broyage mécanique, 2 fois maximum pendant la durée du contrat. La ou les années d'intervention seront précisées dans le contrat
- Maintien possible de certains îlots de buissons (à préciser dans les clauses complémentaires)
- Tenue d'un cahier de gestion de la parcelle avec mention des périodes d'intervention
- Exportation des produits de broyage si les volumes sont trop importants pour les laisser sur place. Cette précision sera indiquée lors dans les clauses complémentaires.

Montage du dossier : Des clauses complémentaires relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportés lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensible, options retenues,).

- Mode d'intervention :

Option a : intervention mécanique, à l'aide de faucheuse, broyeurs ou girobroyeurs selon les possibilités locales.

Option b : intervention manuelle, avec débroussailleuse et outils manuels.

Nature de l'aide proposée :

Un ou deux investissements pendant la durée du contrat sur une surface donnée.

Aide proposée :

Elle comprend l'intervention sur les parcelles prévues dans le contrat et la maîtrise d'œuvre à partir de 2007.

Montant proposé :

Le montant du projet se détermine d'après devis détaillé qui tiendra compte des caractéristiques des parcelles contractualisées (difficultés d'accès, pente, relief, rochers, exportation des végétaux...), du temps d'intervention et de la main d'œuvre. Les coûts plafonnés s'appuient sur une surface travaillée indicative.

- Pour l'option a, intervention mécanique,
le montant est limité à **4 000 € TTC / ha travaillé et par intervention**
- Pour l'option b intervention manuelle,
le montant est limité à **5 000 € TTC / ha travaillé et par intervention**

Financement proposé :

Mesure éligible au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

- 50 % Feoga PDRN mesure t
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire faisant l'objet de contrôle :

- Relevé des périodes d'intervention (entre le 31 juillet et le 31 décembre, sauf indication contraire).
- Entretien par coupe, fauche ou broyage mécanique, 2 fois, au maximum, pendant la durée du contrat.

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Plan de situation de la parcelle ou partie de parcelle objet de la mesure sur plan cadastral avec indication de la surface en plein indicative
- Factures certifiées acquittées ou mémoires détaillés des travaux réalisés en régie

Indicateurs de suivi :

Surface cumulée des secteurs ayant fait l'objet des travaux et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

Décapage et étrépage sur de petites placettes

MOCA-06

Objectif poursuivi :

Opération ayant pour but de favoriser le rajeunissement de certains habitats d'intérêt communautaire par la réinstallation de communautés pionnières sur les zones travaillées, grâce à la mobilisation des banques de semences ainsi mises à jour. Cette mesure peut-être complétée par une mesure de mise en défens (MOCA-09) dans laquelle est également prévue la mise en place de panneaux d'information sur l'objet de cette mise en défens.

Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le Document d'objectifs.

Mesure éligible :

Mesures éligibles au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

ATM 003 ; AFH 007.

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive Habitats) pour lesquels le Document d'objectifs a prévu cette mesure et dans lesquels les habitats suivants sont présents :

Liste des habitats concernés :

Habitats non forestiers mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 :

- 4010, 4030, 6110*, 6120, 6210, 6230*, 6410, 6430, 7110, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230.

Clauses et recommandations techniques :

- Réalisation d'un dossier de projet (situation, surfaces, profondeur, réalisation, périodes d'intervention,...) qui sera annexé au contrat
 - Travaux à réaliser entre le 16 août et le 31 janvier en période de moindre perturbation
 - Réalisation manuelle ou mécanique
 - Sauf précision dans le document d'objectifs, les surfaces unitaires ne devront pas être supérieures à 30 m²
 - Exportation des matériaux en dehors des habitats d'intérêt communautaire

Montage du dossier : *Des clauses complémentaires relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportés lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensible, options retenues,).*

Nature de l'aide proposée :

Un investissement unique pendant la durée du contrat.

Aide proposée :

Elle comprend les travaux proprement dits et la maîtrise d'œuvre à partir de 2007 (encadrement, suivi, ...).

Montant proposé :

Il est à justifier sur devis.

Ce montant ne doit pas excéder **1 500 € TTC /placette travaillée**

Financement proposé :

Mesure éligible au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

- 50 % Feoga PDRN mesure t
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire faisant l'objet de contrôle :

- Réalisation des placettes d'étrepage ou de décapage
- Surfaces unitaires inférieures ou égales à 30 m² sauf précision dans le document d'objectifs
- Exportation des matériaux en dehors des habitats d'intérêt communautaire

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Plan de situation des travaux d'étrepage sur plan cadastral
- Déclaration des superficies réellement travaillées
- Factures certifiées acquittées ou mémoires détaillés des travaux réalisés en régie

Indicateurs de suivi :

Nombre total de zones étrepées, surface cumulée des zones étrepées et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat :

Création ou rétablissement de mares

MOCA-07

Objectif poursuivi :

Entretien, créer ou restaurer des habitats favorables aux espèces citées ci-dessous.
Cette mesure s'applique aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire des secteurs non agricoles et non forestiers, définis et localisés dans le Document d'objectifs.

Mesure éligible :

Mesures éligibles au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

AHE 006

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive Habitats) pour lesquels le Document d'objectifs a prévu cette mesure et dans lesquels les espèces suivantes sont présentes ou dont la présence a été suspectée dans le Document d'objectifs :

- 1166 Triton crêté
- 1042 Leucorrhine à gros thorax
- 1831 Flûteau nageant
- 1193 Sonneur à ventre jaune
- 1044 Agrion de Mercure

Clauses et recommandations techniques :

- Travaux à réaliser d'octobre à fin février, hors période de pleine activité biologique
- Pas de communication avec un cours d'eau permanent, pas d'introduction d'espèces prédatrices des œufs et têtards (poissons...)
- Ne pas entreposer de sel et ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de la mare
- Entretien possible par curage sans reprise du profil de la mare à l'issue du contrat
- Ne pas agrainer à moins de 100 mètres de la mare.
- Coupe et dessouchage des espèces ligneuses sur l'emprise de la mare et au besoin sur les abords de celle-ci pour assurer une partie ensoleillée.
- Abattage des bois en dehors de la mare, sinon, retrait des rémanents du plan d'eau
- Les produits issus de la coupe sont exportés dans le cas où la mare est installée sur un habitat ouvert d'intérêt communautaire.
- Terrassement d'une mare permanente ou temporaire selon les caractéristiques suivantes : taille maximum de 150 m² – profondeur comprise entre 0.6 et 1.2 mètres – profilage des berges en pente douce sur une partie du pourtour, se raccordant avec le terrain naturel (pas de talus abrupt) – au besoin colmatage par apport d'argile.
- La taille minimum de la mare doit être de 10 m², sauf autre spécification indiquée dans le document d'objectifs.
- Enlèvement des déblais et des macro-déchets à plus de 20 m de la mare si les milieux riverains sont fragiles
- Remise en état du terrain si l'intervention mécanique a causé des dégâts sur les sols autour de la mare
- En cas d'entretien de mare existante, curage à vieux fond en conservant intacte une partie de la mare préexistante pour faciliter la recolonisation biologique de l'ensemble.
- Entretien sommaire si nécessaire de la mare et des abords (dans un rayon de 10 m) par débroussaillage, limité à un passage sur la durée du contrat

Clauses complémentaires à préciser dans les documents d'objectifs ou en annexe des contrats :

Au besoin, selon le contexte du chantier, prévoir un entretien de la mare et de ses abords par débroussaillage dans les 5 ans qui suivent la création ou le rétablissement de la mare.

Montage du dossier : Des clauses complémentaires relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportés lors du montage du dossier de contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelle contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensible, options retenues, ...).

Aide proposée :

Elle comprend la maîtrise d'œuvre à partir de 2007 et les études, frais d'expert et les travaux proprement dits. Les surfaces et les profondeurs indiquées ci-dessus sont indicatives et constituent un ordre de grandeur, sachant que la taille de la mare est difficile à estimer au moment de sa création et que cette taille variera au cours de l'année.

Montant proposé :

Il est à justifier sur facture (ou sur devis). Le montant maximum, rapporté à une surface indicative, ne doit pas excéder :

Création, réhabilitation		Entretien de mare existante
En marais et tourbières	Hors marais et tourbières	
30 € TTC par m²	15 € TTC par m²	250 € TTC par mare

Le devis devra faire apparaître de façon détaillée les différentes étapes des travaux.

Financement proposé :

Mesure éligible au titre de la mesure t du PDRN, visée à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 :

- 50 % Feoga PDRN mesure t
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire faisant l'objet de contrôle :

- Le contrôle des travaux réalisés portera sur les fonctionnalités biologiques de la mare, en particulier sur son profil et sur le contrôle de la végétation ligneuse permettant à la lumière du soleil d'atteindre tout ou partie de la mare et de ses abords.

Justificatifs pour la mise en paiement :

- Plan de situation des travaux, sur plan cadastral
- Factures certifiées acquittées ou mémoire détaillé des travaux réalisés en régie

Indicateurs de suivi :

Nombre et superficies de mares ayant fait l'objet de travaux de création, d'entretien ou de restauration et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat :

Cahier des charges

SE 1 – Compléments d'inventaire sur les chauve-souris

Objectif poursuivi : Acquérir une meilleure connaissance du site

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262 "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

L'étude consiste à inventorier et estimer l'état des populations des chauves-souris en période estivale.

Pour inventorier et estimer l'état des populations de chauves-souris sur le site, deux techniques seront utilisées :

- l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (juillet et août) sur le site et à proximité.
- La capture au filet si certains lieux s'y prêtent réellement (méthode non prioritaire et moins pertinente).

L'ensemble des sites potentiels de chasse du site Natura 2000 devra être prospecté au cours de cette étude.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Montant proposé :

Prospections « ultrasons » : 3 journées x 350 € = 1050 €

Restitution et rédaction rapport : 2 journées x 350 € = 700 €

Total : 1750 €

Financement proposé : 100 % financement DIREN

Cahier des charges

SE 2 – Compléments d'inventaire sur les amphibiens

Objectif poursuivi : Acquérir une meilleure connaissance du site

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262 "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

L'étude consiste à inventorier et estimer l'état des populations d'amphibien durant la période de reproduction (février à juin).

Tous les points d'eau ou un échantillon représentatif de la diversité des milieux favorables (étangs, mares, roselière, ruisseau) feront l'objet de prospections de jours (à l'aide d'une épuisette) ou nocturne (observation à la lampe électrique).

Plusieurs sorties seront réalisées pour tenir compte des différentes périodes de reproduction des espèces potentiellement présentes.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Montant proposé :

8 journées x 350 € = 2800 €

Restitution et rédaction rapport : 1 journées x 350 € = 350 €

Total : 3150 €

Financement proposé : 100 % financement DIREN

Cahier des charges

SE 3 – Compléments d'inventaire sur les insectes

Objectif poursuivi : Acquérir une meilleure connaissance du site

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262 "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"

Entomofaune (lépidoptères, odonates et orthoptères) concernées par l'étude

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Inventaires exhaustifs des Orthoptères, des Lépidoptères et des Odonates et cartographie des habitats des espèces remarquables

Période d'intervention du mois de mai au mois de septembre de la même année.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Montant proposé :

Prospections terrain : 10 jours x 350 €/j = 3500 €

Mise au propre des données et rédaction d'un rapport : 3 jours x 350 €/j = 1050 €

Total : 4550 €

Financement proposé : 100 % financement DIREN

Cahier des charges

SE 4 – Compléments d'inventaire sur l'avifaune

Objectif poursuivi : Acquérir une meilleure connaissance du site

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262 "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"

Avifaune patrimoniale du site

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Inventaires exhaustifs de l'avifaune ainsi que réalisation de point IPA afin d'établir des états des lieux sur les différents milieux représentatifs du site Natura 2000.

Période d'intervention du mois de mai au mois de septembre de la même année.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, LPO

Montant proposé :

Prospections terrain : 10 jours x 350 €/j = 3500 €

Mise au propre des données et rédaction d'un rapport : 3 jours x 350 €/j = 1050 €

Total : 4550 €

Financement proposé : 100 % financement DIREN

Cahier des charges

SE 5 – Suivi des bio-indicateurs de l'état de conservation des habitats communautaires

Objectif poursuivi : Evaluer l'impact de la gestion

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262 "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"

Habitats concernés :

7230 : Tourbière basse alcaline

6210* : Pelouses sèches du Mesobromion

6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole

91E0* : Boisements alluviaux de l'Alno-Padion

9160 : Chênaie pédonculée neutrophile

9130 : Hêtraie-Chênaie neutrophile

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

3150 : Végétation des eaux stagnantes du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Les bio-indicateurs retenus seront la flore et l'avifaune. Ces suivis seront réalisés à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

- Suivis de la flore par relevés phytosociologiques.
- Suivi de l'avifaune par méthode des IPA.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, LPO

Montant proposé :

Suivi de la végétation : 10 jours x 350 €/j = 3500 €

Suivi avifaune nicheuse : 5 jours x 350 €/j = 1750 €

Rédaction du rapport final : 3 jours x 350 €/j = 1050 €

Total : 6300 €

Financement proposé : financement DIREN

Cahier des charges

SE 6 – Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire

Objectif poursuivi : Evaluer l'impact de la gestion

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262 "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"

Habitats concernés :

7230 : Tourbière basse alcaline

6210* : Pelouses sèches du Mesobromion

6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole

91E0* : Boisements alluviaux de l'Alno-Padion

9160 : Chênaie pédonculée neutrophile

9130 : Hêtraie-Chênaie neutrophile

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires

3150 : Végétation des eaux stagnantes du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Cartographie complète du site pour évaluer l'évolution de la surface des habitats communautaires.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Montant proposé :

Suivi de la végétation : 10 jours x 350 €/j = 3500 €

Rédaction du rapport final : 5 jours x 350 €/j = 1750 €

Total : 5250 €

Financement proposé : financement DIREN

Cahier des charges

FA 1 – Réaliser des actions de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale

Objectif poursuivi : Informer et sensibiliser la population locale

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux au moins une fois tous les 2 ans pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000. L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

Tous les deux ans soit 3 réunions durant les 6 ans de validité du docob

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Montant proposé :

1 réunion = 1 journée de préparation + ½ journée de réunion = 1.5 x 350 €/j = 525 €/j
3 réunions tous les 2 ans

Total: 1575 €

Financement proposé : financement DIREN

Cahier des charges

FA 2 – Editer une lettre d'information

Objectif poursuivi : Informer et sensibiliser la population locale

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Une information annuelle sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'une lettre d'information (en continuité avec celle éditée lors de la phase d'élaboration du DOCOB), et d'articles dans la presse locale et les bulletins municipaux.

Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.

Un « Info-site » tous les deux ans.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Montant proposé :

2000 € par lettre d'information (édition, conception et impression)

Coût total de l'opération : 6000 €

Financement proposé : financement DIREN

Cahier des charges

FA 3 – Réalisation d'une « sortie nature »

Objectif poursuivi : Informer et sensibiliser la population locale

Zone d'application de la mesure : site n°17 FR2100262

Descriptif des engagements du bénéficiaire :

Une sortie sur le terrain pourra être organisée pour montrer et expliquer aux habitants de la commune de Savigny-sur-Ardres ainsi que les communes avoisinantes l'intérêt du site et les actions réalisées.

Maître d'œuvre potentiel : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Montant proposé :

1 sortie = 1 journée de préparation + ½ journée de sortie = 1.5 x 350 €/j = 525 €/j

1 sortie par an

Coût total de l'opération : 3150 €

Financement proposé : financement DIREN

Annexe 15
Arrêté de constitution
du Comité de pilotage



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES**

bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire

PRÉFECTURE DE LA MARNE

N° 2004-DIV-24

Reçu le 13 mai 2005

**Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage local
pour l'élaboration du document d'objectifs
du site Natura 2000 n° 17 « Pelouse de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres »**

**Le préfet
de la région Champagne Ardenne
préfet du département de la Marne
chevalier de la légion d'honneur**

Vu :

- la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- le code rural et notamment l'article R 214-25, relatif aux comités de pilotage Natura 2000,
- le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- le décret modifié n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne

ARRETE

Article 1^{er} - Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 17 « Pelouse de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres ».

Le document d'objectifs est établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage en vue de son approbation par arrêté préfectoral

Article 2 - Le comité de pilotage local prévu à l'article 1^{er} est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'Etat :

- M. le préfet ou son représentant, président
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant
- M. le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- M. le président de la chambre d'agriculture de la Marne ou son représentant
- M. le délégué régional du conseil supérieur de la pêche ou son représentant

.../...

Elus :

- M. le conseiller général du canton de Ville-en-Tardenois
- M le maire de Savigny-sur-Ardres ou son représentant
- MM. les présidents de la communauté de communes Champagne-Vesle et du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ardre ou leurs représentants

Organismes socio-professionnels et associations :

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président de la délégation régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant
- M. le président de Marne Nature Environnement ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- M. le président de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ou son représentant
- M. le président du centre départemental des jeunes agriculteurs ou son représentant
- M. le président du syndicat général des vignerons ou son représentant
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental de la propriété agricole et viticole ou son représentant
- M. le président de l'association Sports club tout terrain de l'Ardres à Savigny-sur-Ardres ou son représentant

Article 3 - Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin

Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4- M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

Châlons-en-Champagne, le 15 décembre 2004

**Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire en chef**



Bernadette Fabry

**Pour le préfet,
Le secrétaire général,**

signé : Raymond Le Deun

Annexe 16
Compte-rendu de la première
réunion du Comité de pilotage



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

006692

SOUS-PRÉFECTURE DE REIMS

Bureau des Affaires Communales
Affaire suivie par : Mme. Rennesson
Tél : 03.26.86.71.31

Reçu le - 3 NOV. 2005

REIMS, le 28 novembre 2005.

Le sous-préfet de Reims

A

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage
Du site Natura 2000 n° 17
« Pelouses de la Barbarie à Savigny sur Ardre »

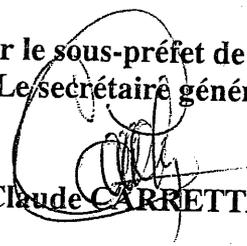
OBJET : Site Natura 2000 n° 17 « Pelouses de la Barbarie à Savigny sur Ardre »
Comité de pilotage - réunion du 3 novembre 2005 -

P.J. : 1 -

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 n° 17, « Pelouses de la Barbarie à Savigny sur Ardre », qui s'est tenue à la sous-préfecture de Reims le 3 novembre 2005.

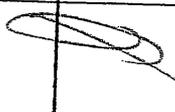
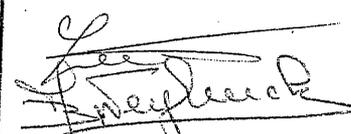
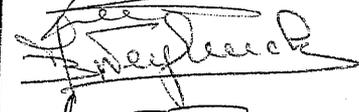
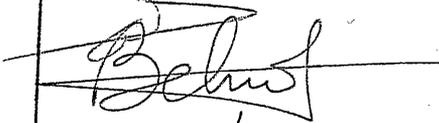
Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le sous-préfet de Reims,
Le secrétaire général,


Claude CARRETTA.

FICHE DE PRESENCE

Réunion : Site NATURA 2000 n° 17
Pelouse de la Barbaué à SAVIGNY STARDRE
3 Novembre 2005 - 14h30

NOM prénom	QUALITE	SIGNATURE
Dubois Régis GONI SEBASTIEN	SGV Savigny Syndicat Général des Vignerons CRPF Champagne - Ardennes	 
ewick. Pierre EYRINCK. P.B. ICARS Henri	Fc/PPMA. Syndicat de L'Ardre ONCFS	  
ECHANPS Frédéric	FOSEA Narne Comité de Ville en Tardenois	
HEVENIAT Raphaël JAQUOT Michel	C.S.R.P.N Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Conseiller Général	 
MELNOT Eric	Directeur du CPNCA	
ZEKAS Christophe	Syndicat Général des Vignerons	
ESEUX Jean-Luc	DIREN	
ictelle RENNEFSON	8/Préfecture	
laude CARRETTA	Secrétaire Général de la 8/Préfecture	
émi POQUET	Fédération des chasseurs de la Marne	

(EB)
Coyne / NG
fait FA (PD)

LISTE DES DESTINATAIRES N NATURA 2000 SITE 17
PELOUSE DE LA BARBARIE à SAVIGNY SUR ARDRES

OPERATEUR : Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne

▪ SERVICES et ETABLISSEMENTS PUBLICS de l'ETAT

- M. le Préfet ou son représentant, Président,
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
- M. le président du centre régional de la propriétaire forestière ou son représentant
- M. le président du conseil supérieur de la pêche ou son représentant
- M. le président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant

▪ ELUS

- M. le Conseiller Général du canton de Ville en Tardenois
- M. le Maire Savigny sur Ardres ou son représentant,
- MM. les présidents de la Communauté de Communes Champagne-Vesle et du syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'ardre ou leurs représentants

▪ ORGANISMES SOCIO-PROFESSIONNELS et ASSOCIATIONS

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président de la délégation régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant
- M. le président de Marne Nature Environnement ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental de la Propriété Agricole et Viticole ou son représentant
- M. le président du syndicat départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant
- M. le président du centre départemental des jeunes agriculteurs ou son représentant
- M. le président du syndicat général des vigneron ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- M. le président de la fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de l'association Sport Club tout terrain de l'Ardres à Savigny sur Ardres ou son représentant.

M. Peseux répond par l'affirmative, même si la procédure s'avère laborieuse. Elle sera menée après l'élaboration du DOCOB, quand les inventaires précis permettront de tracer le périmètre. Les élus seront consultés sur ce projet.

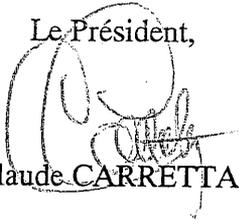
Il rappelle à ce propos que le programme Natura 2000 ne crée pas de servitude. Aucune contrainte particulière n'est imposée au propriétaire concerné qui demeure libre de gérer ses fonds selon les règles en vigueur et de contracter ou non un accord pour mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de conservation proposées dans le document d'objectifs. Les documents d'urbanisme doivent cependant tenir compte des sites Natura 2000, au même titre que des autres éléments du patrimoine naturel.

Il tient à préciser également que les mesures proposées seront localisées uniquement sur les parcelles présentant un enjeu pour la conservation des espèces ou habitats reconnus d'un intérêt certain.

En conclusion, M. Carretta prend note de l'accord des membres sur le travail nécessaire à mener pour affiner le périmètre et en effectuer l'état de lieux, et permettre ainsi de définir les actions à mener qui seront proposées dans le DOCOB, lors de la prochaine réunion.

Chacun s'étant exprimé, il clôt la séance à 15 H. 30.

Le Président,



Claude CARRETTA.

NATURA 2000 - Site 17
« Pelouses de la Barbarie à Savigny sur Ardre »
Compte rendu de la réunion du 3 novembre 2005

Une réunion s'est tenue à la sous-préfecture de Reims, le jeudi 3 novembre 2005, à 14 H.30, sous la présidence de M. Claude Carretta, secrétaire général de la sous-préfecture, -M. Jean-Louis Wiart, sous-préfet, étant retenu par d'autres engagements-, au cours de laquelle a été installé le comité de pilotage du site Natura 2000 n° 17 « Pelouses de la Barbarie à Savigny sur Ardre ».

Participaient à cette réunion : voir la liste de présence jointe en annexe.

Etaient excusés, M. le préfet de la Marne, bureau de l'environnement et du développement durable, M. Menke, président du conseil supérieur de la Pêche et M. Desjardins, président de la délégation Champagne Ardenne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

M. Carretta ouvre la séance, remercie les membres de leur présence, et déclare installé le comité de pilotage du site n° 17 « pelouses de la Barbarie à Savigny sur Ardre », tel qu'il est composé par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2004, et invite M. Peseux (DIREN) à présenter aux membres le programme Natura 2000.

Après avoir rappelé que le périmètre du site a été arrêté à la suite des consultations effectuées en 1998, M. Peseux expose les objectifs du réseau Natura 2000 définis par deux directives européennes dites « Oiseaux » en 1979, spécifique à ces espèces, et « Habitats » en 1992, relative à la faune et la flore, qui concerne plus particulièrement le site n° 17.

Il insiste sur le rôle actif du comité de pilotage (COPIL), instance de débats et de discussions, dans l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) qui, à partir de l'inventaire du site et du diagnostic effectués, définira les actions à mener pour y préserver les habitats existants déclarés prioritaires ou reconnus d'intérêt communautaire, et qui tiennent compte des activités économiques existants sur le site.

Deux étapes seront nécessaires à la définition du périmètre du site et -à la mise au point du DOCOB proposé, dont les mesures, après sa validation par arrêté préfectoral-, seront appliquées pendant six années, au terme desquelles une évaluation des résultats sera effectuée.

Le document exposé par M. Peseux est joint en annexe 1 au présent compte rendu.

A M. Deschamps (FDSEA Marne) qui souhaite connaître les modalités de définition du périmètre actuel, M. Peseux rappelle que le projet a été élaboré à partir des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF), après consultation du Muséum d'Histoire Naturelle et du comité départemental Natura 2000. Chacune des communes concernées a également été consultée sur le projet.

Il expose également les nouvelles dispositions contenues dans la loi du 23 février 2005, relative au développement aux territoires ruraux, qui prévoient notamment de confier à un élu choisi parmi ce collège, la présidence des comités de pilotage des sites Natura 2000. Le décret d'application étant actuellement en cours de préparation, il est probable que, lors de la prochaine réunion, les élus auront à désigner celui d'entre eux qui assurera la présidence du présent comité.

Après avoir précisé que le choix de l'opérateur technique chargé d'élaborer le DOCOB s'est porté sur le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, suite à un marché public, M. Peseux invite son directeur, -M. Belnot, à présenter les caractéristiques du site n° 17, telles qu'elles résultent des études menées jusqu'à présent.

Au préalable, M. Deschamps s'interroge sur la possibilité offerte aux maires concernés de refuser qu'une partie du territoire communal soit classé « site Natura 2000 ».

M. Peseux lui répond qu'un tel classement résultant d'arguments scientifiques, -existence d'habitats d'intérêt communautaire, présence d'espèces remarquables. -, un éventuel refus doit s'appuyer sur des arguments de même nature.

En ce qui concerne le site n° 17, dont le périmètre ne correspond plus à la réalité du fait de l'évolution du site depuis 1998, une remise à jour par rapport aux inventaires initiaux sera nécessaire. Les inventaires effectués à l'occasion de l'élaboration du DOCOB permettront de conduire au recalage des limites du site.

M. Thevenin (C.S.R.P.N.) tient à rappeler que le périmètre actuel a été défini sur la base de carte IGN, au 1/25000ème, et regrette en effet qu'il ne reprenne pas certaines zones particulièrement intéressantes.

M. Belnot présente les premiers résultats des investigations effectuées sur le site n° 17 à l'aide du diaporama joint en annexe 2.

Il expose le calendrier des travaux nécessaires à l'élaboration du DOCOB

- fin du 1^{er} semestre 2006 : réunion du COPIL avec présentation de cartes plus précises, des inventaires des espèces et habitats relevés sur le site. Il conviendra également de faire le point sur les propositions nécessaires à leur sauvegarde.
- fin 2006 : proposition aux membres du comité du DOCOB finalisé en vue de sa validation par arrêté préfectoral.

M. Deschamps insiste sur la nature des certains terrains compris dans le périmètre actuel -18% constitués de vignes et cultures seraient toujours en exploitation-, et M. Dubois (Syndicat général des vignerons) estime qu'il paraît difficile de travailler à partir de cartes IGN pour définir avec précision les zones concernées.

M. Belnot précise que le Conservatoire travaillera sur la base de photos aériennes et de plans cadastraux. En effet, les propriétaires des parcelles seront les premiers concernés par le programme Natura 2000, puisqu'il leur appartiendra de choisir de passer ou non des contrats pour la réalisation des mesures proposées dans le DOCOB.

M. Carretta remarque que le périmètre actuel du site se révèle non satisfaisant et qu'il exclut notamment des éléments intéressants. Il souhaite savoir, si à ce stade de la procédure, il est encore possible de remédier à cette situation.

